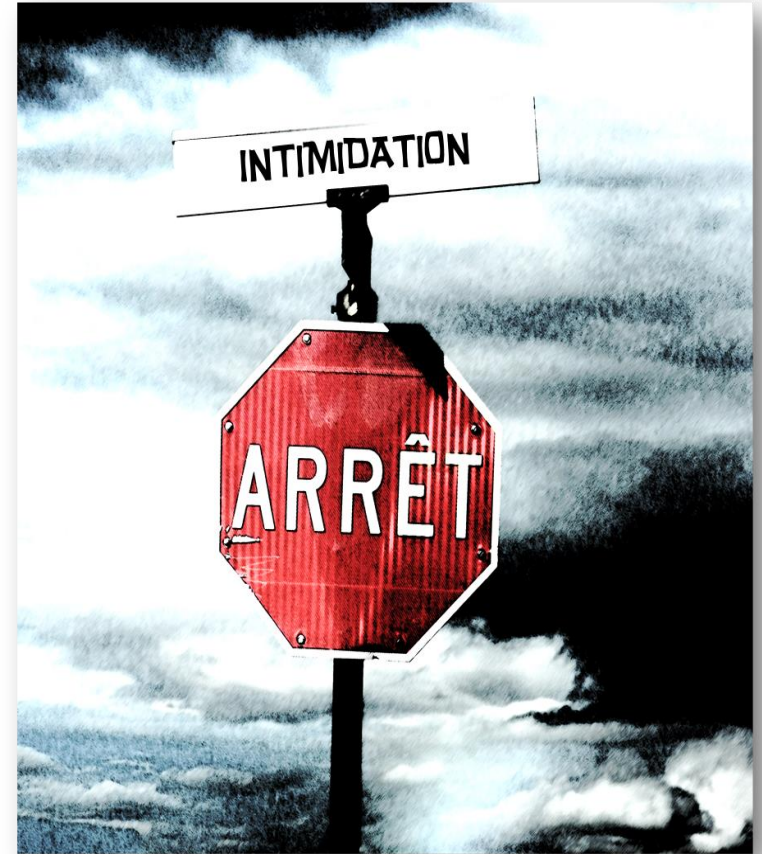


Guide pratique pour soutenir l'intervention spécifique (ciblée et intensive) dans les cas d'intimidation et de violence



Groupe de travail montréalais sur la problématique de l'intimidation et de la violence

Ce document a été rédigé par le groupe de travail montérégien sur la problématique de l'intimidation et de la violence. Le comité de rédaction (en ordre alphabétique) :

Andréanne Aubert, conseillère pédagogique, Commission scolaire des Hautes-Rivières

Christiane Bouthillier, conseillère pédagogique, dossier intimidation et violence, Commission scolaire de Sorel-Tracy

Christine Hébert, psychoéducatrice, Commission scolaire Saint-Hyacinthe

Claudia Poulin, psychoéducatrice, Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

Martine Rondeau, directrice des services éducatifs, Commission scolaire de Sorel-Tracy

La mise en page de ce guide a été conçue pour assembler un cahier :

- de format de type paysage, impression recto-verso à partir du plus petit côté ;
- relié par le haut avec un boudinage ;
- où les sections se naviguent avec une série de sept onglets (à différents endroits du document, on vous invite à ajouter des onglets, soit les pages 23, 29, 41, 61, 65, 69 et 75).

Pour ce qui est des sept onglets, vous pouvez apposer ceux qui vous conviennent ou encore à utiliser le canevas de conception d'onglets fourni à la page 76. Pour se faire, avant de boudiner ce document, il faut :

- imprimer les pages 23, 29, 41, 61, 65, 69 et 89 sur du papier cartonné ;
- découper, selon les indications, les canevas d'onglets fournis à la page 89 ;
- coller les canevas d'onglets découpés à l'endroit indiquée sur les sept pages correspondantes de section ;
- insérer les sept pages de sections à l'endroit prévu dans le guide et boudiner le tout!



2016

- *Partage – Copier ou redistribuer ce matériel dans le format ou médium souhaité.*
- *Attribution — Vous devez créditer l'œuvre, intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées à l'œuvre. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l'offrant vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son œuvre.*
- *Pas d'utilisation commerciale — Vous n'êtes pas autorisés à faire un usage commercial de cette œuvre, en tout ou en partie du matériel la composant.*
- *Pas de modifications — Dans le cas où vous transformez ou créez à partir du matériel composant l'œuvre originale, vous n'êtes pas autorisés à distribuer ou mettre à disposition l'œuvre modifiée.*

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	6
PHILOSOPHIE D'INTERVENTION	7
Le modèle RAI (réponse à l'intervention)	8
Des outils pour la prévention universelle	9
Références	11
OBLIGATION D'AGIR	12
Loi sur l'instruction publique (projet de loi 56)	12
Des actes peu banals ayant des impacts négatifs sérieux : au-delà du légal, un devoir moral d'agir	13
Références	14
Des actes passibles d'accusation au civil ou au pénal	15
Brève définition de certains articles de loi du Code criminel et exemples de comportements en grisé	16
Références	18
CERNER CE QU'EST L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE	19
Quelques définitions.....	19
Références	20
État de la situation : Ampleur du phénomène.....	21
Références	22
SECTION 1 – AGIR.....	25
Agir lors de situation d'intimidation et de violence.....	25
Processus de dénonciation et de suivi de notre école.....	26
Références	27
SECTION 2 - ÉVALUATION DE LA SITUATION.....	31
Traits possibles à observer chez les différents acteurs.....	32
Références.....	33
Diriger un entretien d'enquête.....	34
Grille d'entretien d'enquête.....	35

Paramètres à considérer dans votre évaluation d'une situation.....	37
Grille de réflexion sur la gravité.....	38
Références	39
SECTION 3 – INTERVENTION	43
Quelques recommandations générales : interventions à favoriser.....	43
Quelques recommandations générales : interventions à éviter.....	44
À ne pas oublier lors des interventions, selon l'acteur	45
Références	46
Conséquences logiques et éducatives.....	47
Références	49
Grille des facteurs de risque et de protection.....	50
Références	53
Outil pour identifier les éléments à travailler avec les élèves impliqués	54
Références	56
Intervenir sur tous les acteurs de l'école.....	57
Intervenir sur la dynamique des groupes, le rôle des témoins	58
Références	59
SECTION 4 – PARENTS	63
Quelques recommandations générales	63
Interventions selon l'acteur.....	63
Références	64
SECTION 5 – ORGANISMES DE LA COMMUNAUTÉ ET PARTENAIRES	67
SECTION 6 – CYBERAGRESSION	71
Préambule.....	71
Interventions communes	71
Interventions selon l'acteur.....	72
Références	73
SECTION 7 - OUTILS ET SCHÉMAS	77
Banque de conséquences logiques et éducatives.....	78

Processus de victimisation.....	80
Notion et degré de pouvoir	81
Plan de réintégration	82
Ma recette du bon comportement.....	83
Échelle d'affirmation	84
Plan d'action.....	85
Modèle de lettre pour communiquer avec un parent	86
Canevas d'entretien pour communiquer avec les parents.....	87
Canevas de conception d'onglets pour l'assemblage de ce document	89

PRÉAMBULE



Ce guide traite principalement de l'intervention lorsqu'une situation d'intimidation ou de violence se produit. Il vise à soutenir les intervenants du milieu scolaire dans le choix et la mise en place de leurs interventions auprès des témoins, des victimes et des auteurs de gestes d'intimidation ou de violence (incluant les gestes de cyberagression). Ce guide n'aborde pas les pratiques de nature préventive que peut mettre en place une école avant que ce type de problématique arrive.

Ceci dit, pour diminuer l'apparition de telles problématiques, il est nécessaire de mettre en place des interventions de prévention universelles et ciblées de qualité. Il est aussi incontournable de posséder une compréhension de base sur la nature de ce phénomène, sa prévalence, ses effets et les encadrements légaux s'y rattachant.

L'intention du guide est de fournir des outils simples et synthétiques qui s'adressent aux acteurs scolaires dont le rôle est d'intervenir auprès des jeunes qui ont été impliqués dans des situations de violence et d'intimidation, dans un contexte d'interventions plus intensives et ciblées, pour éviter que de tels événements se reproduisent ou perdurent.

PHILOSOPHIE D'INTERVENTION

Ce guide oriente ses recommandations en fonction de deux approches théoriques : l'approche écosystémique et le modèle RAI (réponse à l'intervention).



L'approche écosystémique préconise l'étude des phénomènes sociaux et des individus en tant que systèmes interdépendants. Elle tient compte de l'ensemble des interactions qu'a l'individu avec les systèmes qui composent son environnement, par exemple avec sa famille (parents, fratrie et famille élargie), les acteurs de son école (élèves, personnel de l'école), ses amis, sa communauté (voisinage, organismes communautaires et gouvernementaux). Dans cette perspective, bien que l'individu soit au centre du système, il n'est plus le seul responsable de son état. Ainsi, lors d'une intervention, il est nécessaire de **tenir compte de l'ensemble des systèmes qui gravitent autour des acteurs impliqués**. La situation d'intimidation ou de violence serait, dans ce contexte, **une responsabilité partagée** : elle devrait être analysée de manière globale afin de tenir compte de l'ensemble des déterminants qui la composent (les caractéristiques du jeune, ses contextes sociaux, ses facteurs environnementaux).



Parallèlement, il est important que les **actions de nos écoles soient déployées de façon stratégique** pour **prévenir l'apparition** des problématiques et **intervenir adéquatement selon leur intensité**. La page suivante présente le modèle RAI, qui constitue le cadre de référence de ce document.

Le modèle RAI (réponse à l'intervention)

Situe l'importance de la **prévention**, du **dépistage** et de l'**intervention précoce** lorsqu'on s'attarde aux difficultés des élèves. Suppose que l'on documente adéquatement les signes problématiques à partir d'informations de qualité.



Intention **d'intervenir dès les premiers signes** d'une problématique, au lieu de mettre en place des interventions en présence de grandes difficultés.



Accorde une importance à :

- **l'identification** et la **définition du problème;**
- **l'exploration de solutions;**
- **le suivi de la mise en œuvre** de solutions basées sur des **pratiques probantes;**
- **l'observation des effets.**

Le modèle RAI suppose qu'il y a **trois niveaux d'intervention** que l'on peut illustrer sous la forme d'une pyramide.

Un **milieu efficace** devrait afficher la **répartition suivante de difficultés** auprès de sa clientèle :

- 85-90% des élèves sont adaptés ou fonctionnent bien;
- 5-15% ont besoin d'un soutien ciblé temporaire;
- 1-5% ont besoin d'une intervention plus intensive.

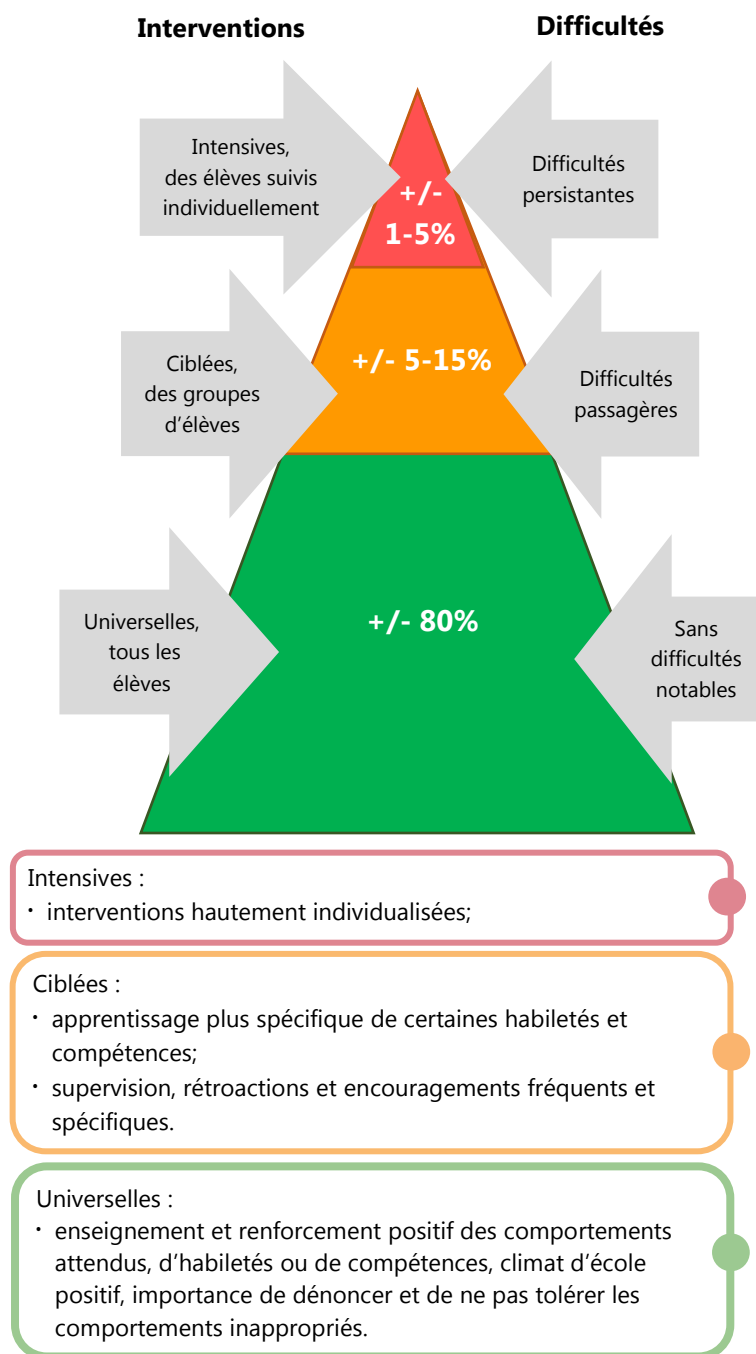
Lorsqu'un milieu **intervient sur une problématique, ses efforts devraient :**

- mettre en place des pratiques universelles de qualité et efficaces qui vont toucher tous les élèves;
- évaluer ensuite les élèves qui ont besoin d'interventions davantage ciblées;
- terminer avec l'identification des élèves qui ont besoin d'interventions plus intensives.

La mouvance d'un niveau d'intervention à l'autre suppose que les actions posées ont eu ou non les effets escomptés.

L'intention : éviter de se trouver submergé avec une quantité importante d'interventions ciblées et intensives, lorsqu'il aurait été possible de **prévenir l'apparition du problème au départ.**

Pyramide RAI comportementales



Des outils pour la prévention universelle

Il est incontournable que votre milieu se questionne sur ses pratiques en matière de **prévention de l'intimidation et de la violence** ainsi qu'à **la promotion des habitudes de vie saines et sécuritaires**. Il existe une quantité énorme d'outils et de programmes qui peuvent **vous soutenir dans ce volet**. Voici quelques pistes de départ, gratuites, à explorer :

Site Internet du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. Informations sur la problématique en générale et guides d'activités à animer en classe.

<http://www.education.gouv.qc.ca/commissions-scolaires/dossiers/intimidation-et-violence-a-lecole/>

Site Internet du ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique. Guides écrits en français permettant d'accompagner un milieu dans le choix et la mise en œuvre de stratégies préventives.

http://www.bced.gov.bc.ca/sco/resourcedocs/bullying_f.pdf
http://www.bced.gov.bc.ca/sco/resourcedocs/fob_sec_f.pdf

Site Internet du ministère de l'Éducation du Manitoba. Documentation permettant d'accompagner un milieu dans le choix et la mise en œuvre de stratégies préventives.

<http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/enfdiff/approche-ecole/index.html>

Site Internet du ministère de l'Éducation de l'Ontario. Documentation permettant d'accompagner un milieu dans le choix et la mise en œuvre de stratégies préventives.

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/safeschools/prevention.html>

Site Internet du ministère de l'Éducation de l'Alberta.

Informations sur la problématique en générale et guides permettant d'accompagner un milieu dans le choix et la mise en œuvre de stratégies préventives.

<https://education.alberta.ca/francais/admin/appuyereleves/securitaire/>

Site Internet du Réseau pour la promotion des relations saines et l'élimination de la violence. Site web avec une foule d'informations pertinentes, sous la supervision de chercheurs canadiens de renommée dans le domaine.

<http://www.preynet.ca/fr>

Le guide d'outils suivant est particulièrement pertinent (en anglais) :

http://www.preynet.ca/sites/preynet.ca/files/preynet_facts_and_tools_for_schools.pdf

Site Internet de la Centrale canadienne des signalements des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet. Offre de l'information destinée aux intervenants scolaires et au grand public pour se protéger dans les médias électroniques.

<https://www.cybertip.ca/app/fr/>

Site Internet de Tel-Jeune. Une information vulgarisée permettant d'orienter les élèves vers une information de qualité.

<http://teljeunes.com/informe-toi/violence/intimidation>



Différents programmes « clé en main » de qualités sont disponibles. Dans votre choix, **nous vous invitons à prendre en compte** si l'outil proposé s'appuie sur les résultats de la recherche (ce qui est reconnu comme une pratique efficace) et si ses effets ont été évalués. La Direction de la santé publique du Québec rend disponible un outil « *Réussite éducative, santé, bien-être: agir efficacement en contexte scolaire : Synthèse de recommandations* » qui regroupe les différentes thématiques de prévention au regard de la violence (https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1065_ReussiteEducativeSanteBienEtre.pdf). Le guide de l'organisme PREVNet offre aussi des recommandations pour effectuer le choix d'un programme (http://www.prevnet.ca/sites/prevnet.ca/files/prevnet_facts_and_tools_for_schools.pdf). Enfin, le site Internet du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur propose un moteur de recherche qui permet de répertorier de nombreux programmes sur la problématique : <http://www1.mels.gouv.qc.ca/violenceEcole/>.



Références

Bradshaw, C.P. (2015). Translating Research to Practice in Bullying Prevention. *American Psychologist*, 70(4), 322-332. Repéré à <https://www.apa.org/pubs/journals/releases/amp-a0038929.pdf>

Fox, L., Carta, J & al. (2009). *Response to Intervention and the Pyramid Model*. Tampa, Florida: University of South Florida, Technical Assistance Center on Social Emotional Intervention for Young Children. Repéré à http://ea.niusileadscape.org/docs/FINAL_PRODUCTS/LearningCarousel/rti_pyramid_web.pdf

Masse, D. (2010). *Guide de soutien à la pratique en santé mentale pour les jeunes âgés de 12-18 ans*. Montréal, Québec : Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire. Repéré à <http://www.centrejeunessedemontreal.qc.ca/infolettre/fevrier2011/guide-soutien-sante-mentale.pdf>

Sugai, G., Horner, R & Algozzine, B. (2011). *Reducing the Effectiveness of Bullying Behavior in Schools*. OSEP Center on Positive Behavioral Interventions & Supports, Effective Schoolwide Interventions. Repéré à http://www.pbis.org/common/cms/files/pbisresources/PBIS_Bullying_Behavior_Apr19_2011.pdf

OBLIGATION D'AGIR

Loi sur l'instruction publique (projet de loi 56)

En 2012, le ministère de l'Éducation a apporté des modifications à la loi sur l'instruction publique dans l'objectif de **responsabiliser davantage les différents acteurs du milieu scolaire, ou périphériques à celui-ci**, pour combattre l'intimidation et la violence.

Ces dispositions précisent les **responsabilités et les obligations** de tous les acteurs (le personnel des écoles, les directions d'école, les élèves, leurs parents, la commission scolaire ainsi que certains partenaires, dont les corps policiers, la santé publique et les transporteurs scolaires).

Elle exige que chaque école possède un **plan de lutte** contre l'intimidation et à la violence.

Plan de lutte

Contenu typique d'un plan de lutte :

- un portrait de la situation;
- les moyens pour prévenir de telles situations;
- les façons dont nous allons collaborer avec les parents;
- les modalités pour dénoncer;
- les façons dont nous intervenons lorsque des situations se produisent, dont les mesures d'encadrement;
- le suivi qui sera fait après une dénonciation ou une situation;
- les moyens pour soutenir les élèves et leurs familles;
- les sanctions disciplinaires;
- le respect de la confidentialité.

Selon ces nouveaux articles de loi, tout le personnel doit s'assurer **qu'aucun élève de son école ne soit victime d'intimidation ou de violence**. La **direction doit traiter avec diligence toutes les situations**, communiquer avec les parents des élèves impliqués et mettre en place des mesures auprès de tous.

Des actes peu banals ayant des impacts négatifs sérieux : au-delà du légal, un devoir moral d'agir

Les gestes de **violence** et d'**intimidation** ne sont pas anodins. Plusieurs recherches tendent à démontrer qu'ils ont des **conséquences nuisibles**, autant chez les victimes, que les auteurs ou les témoins. L'intimidation aurait d'ailleurs des conséquences néfastes plus importantes que la violence. Les jeunes qui affichent les **plus grandes répercussions** négatives sont ceux qui sont **à la fois victimes et intimidateurs**.

Victimes

- Stress, tristesse, anxiété et dépression
- Diminution de la réussite et de l'adaptation scolaire
- Isolement social
- Comportement agressif
- Somatisation et impacts sur la santé physique

CONSÉQUENCES NUISIBLES POSSIBLES...

Auteurs

- Délinquance et criminalité
- Abus de substances psychoactives
- Violence dans les relations

Témoins

- Stress et anxiété
- Diminution du sentiment de sécurité et confiance en autrui
- Consommation de substances psychoactives

AGIR : l'importance de la prévention pour inciter les enfants à DÉNONCER!

En général, les jeunes **hésitent à dénoncer** par peur de représailles ou d'interventions inefficaces de la part des adultes.

La dénonciation tend à **diminuer avec la progression en âge des élèves**.

Les élèves vont **davantage dénoncer** s'ils **savent** que les enseignants vont **contacter un parent** ou **séparer les élèves impliqués**. Ils vont **moins dénoncer** s'ils savent que **des sanctions seront imposées à l'intimidateur**, probablement par peur que ce dernier ne se venge.

AGIR : l'importance d'INTERVENIR!

La plupart des actes d'intimidation (85%) sont faits à **l'insu des adultes** : lorsqu'ils en sont témoins, il est **primordial qu'ils interviennent**, pouvant être le seul employé de l'école à constater la problématique.

La **plupart des gestes sont faits en présence d'autres enfants** (57%). Des études avancent que lorsqu'ils **interviennent** pour faire cesser ces situations, dans la plupart des cas elles **se termineront**. Il est donc impératif que les écoles s'intéressent aux témoins potentiels d'actes d'intimidation et de violence, en les **outillant à intervenir**.

Références

- Carney, J., Jacob, C. & Hazler, J. (2011). Exposure to School Bullying and the Social Capital of Sixth-Grade Students. *Journal of Humanistic Counseling*, 50(2), 238-253. Repéré à <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/j.2161-1939.2011.tb00122.x/pdf>
- Craig, W. & Pepler, D. (1997). Observations of Bullying and Victimization in the Schoolyard. *Canadian Journal of School Psychology*, 2, 41- 60.
- Craig, W. & Pepler, D. (2000). *Making a difference in bullying. Report #60*. Repéré à http://psycserver.psyc.queensu.ca/craigw/Craig_Pepler_2000_REPORT_Making_a_Difference_in_Bullying.pdf
- Direction générale des politiques, ministère de la Famille (2015). Ensemble contre l'intimidation : une responsabilité partagée. Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018. Gouvernement du Québec. Repéré à <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/plan-action-intimidation-2015.pdf>
- Hymel, S. & Swearer, S. (2015). Four Decades of Research on School Bullying : An Introduction. *American Psychologist*, 70(4), 293-299. Repéré à <https://www.apa.org/pubs/journals/releases/amp-a0038928.pdf>
- PL 56, *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*, 2e sess., 39e lég. Québec, 2012, (sanctionné le 15 juin 2012), L.Q. 2012, c.19. Repéré à <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2012C19F.PDF>
- PREVNet. (2007). Bullying in Schools: Guidelines for Intervention and Prevention : Pamphlet Created by PREVNet for the Canadian Association of Principals. Repéré à <http://www.prevnet.ca/sites/prevnet.ca/files/bullying-in-schools-guidelines-for-intervention-and-prevention-cap.pdf>
- Swearer, S & Hymel, S. (2015). Understanding the Psychology of Bullying: Moving Toward a Social-Ecological Diathesis-Stress Model. *American Psychologist*, 70(4), 344-353. Repéré à <https://www.apa.org/pubs/journals/releases/amp-a0038929.pdf>
- U.S. Department of Health & Human Services (S.D.). Effect of Bullying. Repéré à <http://www.stopbullying.gov/at-risk/effects/>

Des actes passibles d'accusation au civil ou au pénal

Notre système de justice possède trois types d'encadrement légaux touchant les comportements d'intimidation et de violence :

- Les **lois pénales** et le **Code criminel**: entre les personnes et la société, lorsqu'un crime est commis;
- le **Code civil du Québec**: entre les personnes, pour régler un différend ou demander une indemnisation pour un dommage;
- les **Chartes des droits et libertés** de la personne, pour établir les principes guidant notre société, dont le droit à la sécurité de la personne.

Bien que les **comportements agressifs ne soient pas tous de nature criminelle**, ils risquent **néanmoins d'engendrer des conséquences négatives** et de ne **pas correspondre aux règles de vie d'un milieu** inclusif, égalitaire, sain et sécuritaire. **Le système d'encadrement de l'école** est généralement **basé sur les comportements attendus** chez les élèves, il **permet donc d'intervenir** dans des **situations qui sont inacceptables** mais **non judiciarisées**. Dans ce contexte, le plan de lutte de l'école est le point de départ d'une intervention : en **présence ou en l'absence d'une intervention judiciaire, le plan de lutte de l'école doit se déployer**.

Passible d'accusation au criminel

Le *Code criminel* s'intéresse aux **actes criminels**, car témoignant d'un comportement incompatible avec la vie en société. Les sanctions sont principalement de nature contraignante ou punitive. La **LSJPA** (Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents) s'adresse aux personnes mineures âgées de **12 à 17 ans**. Celle-ci apporte une **souplesse dans l'interprétation de la loi**, en tenant compte **d'une culpabilité morale moins élevée**, de la **dépendance** et du degré de **maturité des adolescents**, d'une **sanction axée sur la réadaptation** et la **réinsertion**. D'ailleurs, dans les cas d'infractions criminelles, le policier peut utiliser son **pouvoir discrétionnaire** pour imposer une mesure non judiciaire (tel que l'avertissement).

Les personnes de **moins de 12 ans** ne sont pas visées par le système judiciaire, mais par des mesures éducatives ou la **Loi sur la protection de la jeunesse**.

L'intimidation telle que définie par la **Loi sur l'instruction publique** ne correspond pas à l'infraction du même nom dans le **Code criminel** (dans ce document légal, le harcèlement criminel serait plus juste pour définir le comportement dit d'intimidation).

Règle générale, on laisse le soin aux **élèves victimes ou leurs parents de contacter la police** lorsque la situation implique un acte criminel. Il est **indiqué qu'un employé de l'école effectue** une telle dénonciation **lorsque la sécurité de la victime est en jeu ou que l'évènement est jugé grave**.

Même lorsqu'il s'agit d'un acte criminel, l'école a le devoir d'agir et **de déployer son plan de lutte**.

Brève définition de certains articles de loi du Code criminel et exemples de comportements *en grisé*

Vol simple (art. 334) : détourner à son propre usage ou celui d'un autre le bien d'autrui.
Un élève vole le iPod d'un autre, sans utiliser la menace, la contrainte ou la force.

Vol qualifié (art. 344) : voler le bien d'autrui en utilisant la force ou la menace contre la personne ou un bien.

Deux élèves exigent qu'un troisième leur donne son argent pour le dîner, sous peine de recevoir des coups.

Méfait (art. 430) : s'en prendre au bien d'autrui.

Un élève fait un graffiti sur le mur de l'école.

Vol d'identité (art. 402.2) : obtenir des identificateurs personnels dans des circonstances qui permettent de croire qu'ils seront utilisés pour commettre un acte criminel (notamment le mensonge et la supercherie) ou le distribuer en vue de commettre un tel acte.

Un élève utilise le code d'identification et le mot de passe d'un autre pour accéder à son compte Facebook. Sur ce compte qui n'est pas le sien, il publie du matériel qui vise à ruiner la réputation du détenteur du compte.

Proférer des menaces (art. 264.1) : menaces de blesser, de tuer, de s'en prendre au bien d'autrui ou à ses animaux.

Un élève dit qu'il va tuer le nouveau chum de son ancienne petite amie.

Extorsion (art. 346) : induire à accomplir ou faire accomplir quelque chose à autrui, par la menace ou la force, pour obtenir quelque chose.

Un élève oblige un autre, en le menaçant de répandre des rumeurs sur lui, à subtiliser un manteau de cuir dans une boutique de vêtements.

Harcèlement criminel (art. 264) : faire craindre une personne pour sa sécurité ou ses connaissances, généralement de façon répétée (tient compte de différentes modalités, dont la surveillance).

Un élève se fait suivre tous les jours après l'école par la même personne. Cette personne lui écrit continuellement des messages textes qui sont inquiétants, qui lui font craindre pour sa sécurité.

Intimidation (art. 423) : forcer une personne à s'abstenir de faire quelque chose dont elle a droit ou l'obliger à faire quelque chose qu'elle n'a pas droit de faire.

À plusieurs reprises, un groupe d'élèves menaçants empêche un élève d'entrer dans l'école.

Libelle diffamatoire (art. 298 à 302) : publier sur une personne, sans justification, des informations pour nuire à sa réputation ou destinées à l'outrager.

Un élève appose sur le casier d'un autre une affiche dénigrante qui vise à ruiner sa réputation. Il met aussi ces informations en ligne sur les réseaux sociaux.

Faux renseignement (art. 372) : transmettre un message dans le but de nuire, alarmer ou ennuyer.

Un élève indique à un autre qu'il doit quitter l'école puisque sa mère est morte. Par conséquent, cet élève a manqué un examen important.

Voie de fait (art. 266-268) : utiliser la force ou menacer de le faire, sans consentement, pour blesser.

Un élève donne un coup de poing au visage d'un autre élève.

Pornographie juvénile (art. 163.1) : produire, posséder ou distribuer (etc.) des représentations (écrites, en image ou sonores, etc.) qui abordent la présentation d'organes ou la présentation ou la simulation de gestes à caractère sexuel avec un mineur.

Un garçon distribue à ses amis une vidéo où il commet des actes sexuels intimes avec sa copine.

Publication non consensuelle d'une image intime (art. 162.1) : produire, posséder, distribuer (etc.) ou faire la publicité, d'une image intime d'une personne sans son consentement (qui aborde la présentation de seins, d'organes ou la présentation ou la simulation de gestes à caractère sexuel) où une attente de la protection de sa vie privée est raisonnable.

Un élève partage sur les réseaux sociaux la photo de son ancienne petite amie qui s'était dénudée.

Passible d'accusation au civil

Le *Code civil du Québec* s'applique, **peu importe l'âge** de la personne accusée, dans la **mesure** où elle est **en âge de comprendre les conséquences** du geste qu'elle a posé. Le **dédommagement est généralement monétaire**.

Les infractions commises par les jeunes dans ce contexte touchent principalement le droit à **l'intégrité de la personne**, le droit au **respect de sa réputation**, et le droit au **respect de sa vie privée** (article 3, 35 et 36), notamment l'interception et l'utilisation de son image, de sa voix ou de ses communications, ayant eu lieu dans un lieu privé, à des fins autres qu'une information légitime au public. Cet article de loi ressemble beaucoup à celui du libelle diffamatoire, cependant les exigences pour faire la preuve de l'infraction sont moins contraignantes (on n'a pas besoin de faire une preuve hors de tout doute raisonnable).

Aussi, cette loi inclut un article sur le **devoir de surveillance des parents** (article 599), pouvant être soulevé lorsqu'ils ont failli à leur rôle d'encadrement parental.

Application de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et de la Charte canadienne des droits et libertés

Ces chartes identifient les **droits fondamentaux** auxquels a droit une personne. Elles nomment entre autres le droit à la **sûreté**, à **l'intégrité** de la personne, à la **liberté** de religion, de croyance, d'expression et d'opinion, au respect de la **vie privée**, à la dignité, à **l'honneur** et à la **réputation**. Un tribunal peut permettre en cas d'atteinte aux droits garantis par les chartes un **dédommagement monétaire**. La **Charte canadienne** s'intéresse au **respect** des droits fondamentaux **par les institutions gouvernementales**. La **charte québécoise** protège de même les individus contre les **actions du gouvernement**, mais aussi des **entités** (entreprises et organisations) et des **personnes**.

Références

Direction générale des politiques, ministère de la Famille (2015). Ensemble contre l'intimidation : une responsabilité partagée. Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018. Gouvernement du Québec. Repéré à

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/plan-action-intimidation-2015.pdf>

Code criminel, L.R.C., Canada, 1985, ch. C-46. Repéré à <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/>

Code civil du Québec, L.Q., 1991, c.64. Repéré à

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/CCQ_1991/CCQ1991.html

PL 56, *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*, 2e sess., 39e lég. Québec, 2012, (sanctionné le 15 juin 2012),

L.Q. 2012, c.19. Repéré à <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2012C19F.PDF>

Sûreté du Québec. (2013). Aide-mémoire pour le milieu scolaire. Interventions policières liées à l'intimidation et à la violence à l'école.

CERNER CE QU'EST L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Quelques définitions!

La Loi sur l'instruction publique (article 13, alinéa 1.1 et 3) définit ces deux phénomènes de la façon suivante :

«**intimidation**»: tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser;

«**violence**»: toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Plusieurs définitions de **la violence** existent. En général on nomme qu'elle :

- peut prendre **plusieurs formes** (physique, verbale, sociale, matérielle, etc.);
- peut utiliser **différents médiums** (de personne en personne, sur un support physique ou informatique);
- peut avoir des **motifs variés** (obtenir du pouvoir, un statut social, l'attention, un objet ou la vengeance, provenir d'un état de frustration ou de colère, rejeter certains groupes identitaires, avoir pour intention de communiquer une information, se défendre);
- a pour **conséquence de léser** l'intégrité physique, morale ou psychologique d'autrui.

MANIFESTATIONS!

- **Physique** : pousser, donner des coups, cracher, enfermer quelqu'un, etc.
- **Verbale** : oralement insulter, ridiculiser, humilier, menacer, etc.
- **Écrite** : par un message ou des photos insulter, ridiculiser, humilier, menacer, etc.
- **Sociale** : exclure du groupe, rejeter ou ignorer, répandre des rumeurs, etc.
- **Sexuelle** : gestes et commentaires sexuels non désirés, rumeurs sur une orientation sexuelle, traiter l'autre d'homosexuel, etc.
- **Matérielle** : voler ou briser des biens.

L'intimidation est une violence qui :

- **est répétitive** (gestes commis par une ou plusieurs personnes plusieurs fois ou geste commis par différentes personnes, mais régulièrement);
- **présente un rapport de force** (par le nombre, la force physique, la position d'autorité, l'âge ou la présence de caractéristiques particulières telles qu'une différence d'aptitude sociale, démographique, culturelle ou sexuelle);
- **cause un tort**;
- **engendre un état de détresse** et très souvent un sentiment d'impuissance à se défendre.

L'intimidation se caractérise aussi par un enjeu relationnel.

- Sa nature répétitive implique une relation, souhaitée ou non, entre minimalement deux personnes.
- Un contexte social entoure le rapport de force, notamment dans le choix de la personne victime, par ses caractéristiques sociales, physiques ou démographiques qui l'amène à être perçue comme différente, comme une cible facile ou une personne à exclure pour différentes raisons.
- Le statut social est souvent au cœur des gestes posés. Le besoin d'appartenance pousse parfois les jeunes à poser des actes pour maintenir leur statut dans le groupe ou accéder à un autre plus élevé.

Références

Direction générale des politiques, ministère de la Famille (2015). Ensemble contre l'intimidation : une responsabilité partagée. Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018. Gouvernement du Québec. Repéré à <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/plan-action-intimidation-2015.pdf>

Hymel, S. & Swearer, S. (2015). Four Decades of Research on School Bullying : An Introduction. *American Psychologist*, 70(4), 293-299. Repéré à <https://www.apa.org/pubs/journals/releases/amp-a0038928.pdf>

Pepler, D. Craig, W. (2014). *Bullying Prevention and Intervention in the School Environment : Factsheets and Tools*. PREVNet. Repéré à http://www.prevnet.ca/sites/prevnet.ca/files/prevnet_facts_and_tools_for_schools.pdf

PL 56, *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*, 2e sess., 39e lég. Québec, 2012, (sanctionné le 15 juin 2012), L.Q. 2012, c.19. Repéré à <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2012C19F.PDF>

PREVNet. (2007). *Bullying in Schools : Guidelines for Intervention and Prevention : Pamphlet Created by PREVNet for the Canadian Association of Principals*. Repéré à <http://www.prevnet.ca/sites/prevnet.ca/files/bullying-in-schools-guidelines-for-intervention-and-prevention-cap.pdf>

Rodkinn, P., Espelage, D. & Hanish, L. (2015). A relational Framework for Understanding Bullying. *American Psychologist*, 70(4), 311-321. Repéré à <https://www.apa.org/pubs/journals/releases/amp-a0038658.pdf>

État de la situation : Ampleur du phénomène

Cerner la prévalence de l'intimidation et de la violence n'est **pas une tâche simple!** Les résultats peuvent être influencés par la **définition du phénomène**, l'**instrument de mesure utilisé**, la **population** étudiée (l'âge des personnes, leur culture) et le **contexte**. Ces données, loin d'être complètes, se veulent un repère pour avoir une idée de l'ampleur du phénomène.

Selon la revue de la littérature de Hymel et Swearer (2015), qui inclut des données provenant de différents pays :

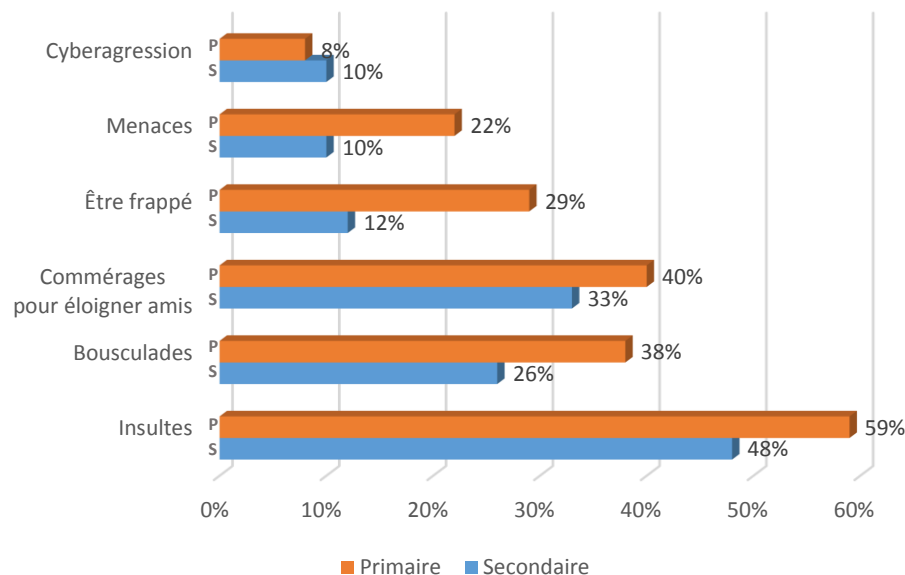
- les **garçons** rapportent **commettre plus** de comportements d'intimidation que les **filles**, tandis que ces dernières vont nommer en être **davantage victime**;
- la prévalence de la **victimisation** par intimidation varie entre **10 et 33%**, autour de **5 à 13%** admettraient **avoir intimidé**;
- un **sommet** de fréquence est atteint durant la **fin du primaire** et les **premières années du secondaire**, avec une diminution jusqu'à la fin du secondaire;
- la **tendance** concernant la prévalence de l'intimidation est au **déclin**, il y a par contre une **augmentation du harcèlement sur Internet**;
- le profil de la victime tend à varier avec l'âge. La victimisation chez les plus jeunes est généralement **passagère**. Elle l'est **modérément** pour les enfants du **milieu du primaire** (pour 40 à 50%). Cette tendance **diminue avec le temps** lorsqu'on observe un intervalle de plus de 5 ans.

La **plupart** des élèves (75%) n'ont **pas d'implication fréquente** dans des situations d'intimidation, **11%** auraient un comportement plus **stable d'intimidateur**, **10%** serait des **victimes** et **3%** des **victimes-intimidateurs**.

En 2013, une enquête québécoise (**SÉVEQ**, Beaumont, Leclerc et Frenette, 2014) s'est intéressée à la **violence en milieu scolaire**. Les élèves devaient indiquer la fréquence à laquelle ils ont subi différents comportements violents durant une année scolaire :

- en général, les **élèves du primaire** indiquent être **davantage la cible** de violence;
- autant pour les élèves du primaire que du secondaire, les **insultes** sont les gestes **les plus fréquents**, suivent **ensuite** : être la cible de **commérage**, pour éloigner les amis, les **bousculades**, se **faire frapper**, avoir été **menacés**, la violence par le biais **des réseaux sociaux**.

Prévalence selon l'enquête SÉVEQ



Pour des statistiques montréalaises, nous vous suggérons le fascicule *Portrait des jeunes du secondaire de la Montérégie. La violence*. La référence est indiquée à la page suivante.

Références

Beaumont, C., Leclec, D. & Frenette, É. (2014). *Portrait de la violence dans les écoles du Québec : retombées sur la pratique et l'opinion publique*. Conférence présentée dans le cadre du 5^e Congrès biennal du CQJDC, avril 2014. Repéré à https://www.violence-ecole.ulaval.ca/fichiers/site_chaire_cbeaumont/documents/Presentations_CQJDC_2014/Beaumont_Leclerc_et_Frenette_CQJDC_2014.pdf

Chaire de recherche sur la sécurité et la violence en milieu éducatif. (2014). *Portrait de la violence dans les établissements d'enseignement au Québec : Rapport du groupe de recherche SÉVEQ*. Université Laval : Faculté des sciences de l'éducation. Repéré à http://www.violence-ecole.ulaval.ca/fichiers/site_chaire_cbeaumont/documents/okSeptembre_2014_-_Rapport_Seveq_Violence_Ecole.pdf

Hymel, S. & Swearer, S. (2015). Four Decades of Research on School Bullying : An Introduction. *American Psychologist*, 70(4), 293-299. Repéré à <https://www.apa.org/pubs/journals/releases/amp-a0038928.pdf>

Direction de la santé publique de la Montérégie (2014). *Portrait des jeunes du secondaire de la Montérégie. La violence*. Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Longueuil, 20 pages. Repéré à <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/sante-publique/promotion-prevention/jeunesse/eqsjs.fr.html>

ONGLET 1

1

Coller l'onglet ici!

SECTION 1 – AGIR

Cette fiche est un outil pour guider l'ensemble du personnel de votre école sur les actions à poser rapidement face aux situations d'intimidation et de violence. Le verso du document doit être personnalisé en fonction des modalités qui sont propres à votre milieu (vous devez vous référer au plan de lutte de votre école).

AGIR lors de situations d'intimidation ou de violence

Mettre fin aux comportements

- **Nommer le comportement** observé.
- **Demander** à ce qu'il **cesse immédiatement**.

S'assurer que les témoins entendent votre message!

Victime

- **Être discret** : éloigner l'élève et le rencontrer seul.
- **Reconnaître l'incident** : « Je regrette ce qui t'est arrivé ».
- **Identifier l'état de l'élève** : s'il est blessé, a peur ou vit de la détresse.
- **Demander** si l'élève a **besoin d'aide** ou **de parler** immédiatement à quelqu'un.
- **Indiquer** qu'un adulte **le contactera** pour discuter de la situation.
- **Assurer** à l'élève qu'un **suivi sera fait** et que des mesures seront prises auprès de celui ou de ceux qui l'ont intimidé.

Auteur

- **Éviter la lutte de pouvoir** : éloigner l'élève et le rencontrer seul.
- **Décrire son comportement** en termes clairs et précis.
- **Nommer** que son agir est **inacceptable**, doit cesser et ne doit plus se reproduire.
- **Souligner les répercussions** que ses actes ont sur les autres.
- **Rappeler** le comportement **qu'on attend** de lui.
- **Indiquer** qu'un **suivi sera fait**.
- **Demander de quitter** les lieux (ou de **vous suivre** si le comportement **est grave**).

Témoin

- **Nommer le comportement** constaté, indiquer qu'il est **inacceptable** et **contre les règles** de l'école.
- **Recueillir** les **noms** des témoins.
- **S'assurer** que les élèves **vont bien**.
- **Nommer l'importance de dénoncer** de telles situations et **d'intervenir** pour manifester leur désaccord s'ils se sentent à l'aise.
- **Disperser la foule** s'il y a lieu, demander de **quitter les lieux**.

Processus de dénonciation et de suivi de notre école

**Je fais une dénonciation ou
consigne l'incident dans ...**



Je transmets l'information à ...



**La personne qui fait le suivi des
dénonciations fonctionne de
cette façon ...**



Références

AQPS. (2003). *Dossier intimidation*. 15^e colloque de l'association québécoise des psychologues scolaires.

Pepler, D. Craig, W. (2014). *Bullying Prevention and Intervention in the School Environment: Factsheets and Tools*. PREVNet. Repéré à http://www.prevnet.ca/sites/prevnet.ca/files/prevnet_facts_and_tools_for_schools.pdf

Robitaille, L. & al. (2012). *Élaboration d'un protocole de prévention et d'intervention concernant l'intimidation*. Table des agents de soutien locaux du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école de la Région de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

Ministry of Education and Ministry of Public Safety and Solicitor General (2001). Pleins feux sur le harcèlement et l'intimidation. Guide d'intervention pour les écoles secondaires. Repéré à https://www.bced.gov.bc.ca/sco/resourcedocs/fob_sec_f.pdf

ONGLET 2



Coller l'onglet ici!

SECTION 2 - ÉVALUATION DE LA SITUATION

Le rôle des différents acteurs en bref!

Auteur

Commets une agression sans être victime. Peut être adapté ou inadapté.

Lyvia est populaire auprès des autres. Elle est appréciée des adultes et elle est reconnue pour ses talents. Elle utilise la violence pour en venir à ses fins, notamment pour s'assurer d'être leader de son groupe.

Auteur-victime (ou victime provocatrice)

Commets une agression et est aussi victime. Habituellement inadapté.

Jérémy est impulsif, parfois agressif. Il a de la difficulté à se faire des amis, il irrite les autres par son comportement. Il commet des gestes de violence, mais en est aussi victime (ou risque de le devenir, car il est une cible facile étant donné sa différence).

Victime passive

Est victime d'une agression. Peut être adaptée ou inadaptée.

Juliette est une belle jeune fille qui réussit bien à l'école, elle est plutôt discrète et inhibée. Elle publie sur les réseaux sociaux qu'elle est allée au spectacle de son chanteur préféré et depuis elle est victime des moqueries incessantes des élèves de sa classe.

Témoin défendeur potentiel

Est contre ce qui se passe, mais n'intervient pas

Aux casiers, Sarah traite Édith de nom depuis le début de l'année. Sally, qui est la partenaire de casier de Sarah, n'aime pas ce qu'elle voit, mais elle ne se sent pas capable d'intervenir.

Défend ouvertement la cible

À l'heure du dîner, Loïc se fait agacer et bousculer par trois autres garçons. Samuel, qui voit et entend ce qui se passe, demande aux trois garçons de le laisser tranquille.

Témoin défendeur actif

Constata, croit que ce n'est pas de ses affaires, continue ses activités.

Dans l'autobus, Sabrina se fait prendre son sac d'école à tous les jours par un élève qui le cache sous les bancs. Son partenaire de banc, qui n'est pas d'accord avec ce qui se passe, décide de regarder par la fenêtre quand la situation se produit.

Témoin indifférent

La littérature présente différentes descriptions des acteurs impliqués dans une situation de violence et d'intimidation. Voici un exemple typique, mais non exhaustif, qui rend compte d'un phénomène qui est en soit plus complexe et nuancé. Très souvent les différents acteurs vont afficher des vulnérabilités similaires sur lesquelles il faut agir. Cette schématisation est une adaptation simplifiée du modèle d'Olweus.

Traits possibles à observer chez les différents acteurs

Utiliser ces listes à cocher pour identifier le profil des acteurs impliqués dans la situation!

ATTENTION : peu importe leurs forces ou leurs vulnérabilités, tous les élèves sont susceptibles d'occuper l'un ou l'autre de ces rôles. Par contre, certains traits les prédisposent.

Victime

- ☐ un tempérament plus **inhibé** (timide, anxieuse, émotive)
- ☐ faible **estime de soi**
- ☐ difficulté avec **l'affirmation de soi**
- ☐ manque d'**habiletés sociales**
- ☐ présente **une différence** (un trait physique, une vulnérabilité, un handicap)
- ☐ **difficulté à s'intégrer**, est isolé, a peu d'amis

Auteur

- ☐ **estime de soi** dans la moyenne ou supérieure
- ☐ un **bon statut social**, plusieurs amis
- ☐ présence d'**habiletés sociales**
- ☐ a des **compétences** pour lesquelles il est reconnu auprès de ses pairs (bon en sport, art, à l'école, en musique, etc.)
- ☐ accorde de **l'importance à son statut social**
- ☐ **utilise la violence** de manière fonctionnelle, pour obtenir un gain (statut social, reconnaissance, maintien de sa position d'autorité dans le groupe)
- ☐ a appris que la **violence est une façon efficace d'exprimer** sa frustration et sa colère et d'obtenir ce que l'on veut, notamment une recherche du pouvoir

Auteur-victime (ou victime provocatrice)

- ☐ **estime de soi** plutôt inférieure à la moyenne
- ☐ **tempérament** difficile et réactif
- ☐ **style d'interaction** hostile, immature
- ☐ **statut social** relativement faible, est plutôt impopulaire voir rejeté
- ☐ **pas reconnu** auprès de ses pairs pour ses habiletés ou ses compétences dans un domaine
- ☐ faibles **habiletés sociales**
- ☐ affiliation avec des **pairs déviants et antisociaux**
- ☐ difficultés **comportementales**: impulsif, agressif, hyperactif
- ☐ difficultés à **réguler ses émotions**, tolérance faible à la **frustration**
- ☐ **agression** plus réactive que proactive
- ☐ conclut qu'il est plus **payant de devenir auteur** pour éviter d'être victime

Témoin actif potentiel et indifférent

- ☐ **lien relationnel** avec l'auteur du geste ou la victime est un enjeu
- ☐ **statut social** fragile ou élevé
- ☐ **influençable**
- ☐ faible **sentiment d'autoefficacité**
- ☐ peu d'**empathie** envers la victime
- ☐ difficultés au niveau de **l'engagement moral** et de la **responsabilisation**
- ☐ difficultés à déterminer son allégeance entre la victime et l'auteur
- ☐ le témoin indifférent peut développer des **attitudes négatives envers la victime**
- ☐ peu de **confiance envers les adultes**
- ☐ **peur** des représailles

Témoin défenseur actif

- ☐ **empathie** envers la victime
- ☐ **sentiment d'autoefficacité**
- ☐ **identité personnelle** solide
- ☐ connaît les **différentes ressources** qui pourraient aider
- ☐ capable d'**anticiper les effets nuisibles** de l'agression
- ☐ **attitudes plus négatives** face à l'intimidation ou la violence
- ☐ possède un bon **statut social**
- ☐ sent qu'il a les **compétences** pour intervenir

Références

AQPS. (2003). *Dossier intimidation*. 15^e colloque de l'association québécoise des psychologues scolaires.

Hazalden Foundation. (2007). *Olweus Prevention Program : Schoolwide Guide Document*. Hazalden Foundation.

Hymel, S. & Swearer, S. (2015). Four Decades of Research on School Bullying : An Introduction. *American Psychologist*, 70(4), 293-299. Repéré à <https://www.apa.org/pubs/journals/releases/amp-a0038928.pdf>

Marini, Z. A., & Dane, A. V. (2008). Matching interventions to bullying subtypes: Ensuring programs fit the multifaceted needs of children involved in bullying. In D. Pepler & W. Craig (Eds.). *An International Perspective on Understanding and Addressing Bullying* (PREVNet Series Volume 1, pp. 97-126). Bloomington, IN: AuthorHouse. Repéré à https://edit.brocku.ca/webfm_send/3830

Rodkinn, P., Espelage, D. & Hanish, L. (2015). A relational Framework for Understanding Bullying. *American Psychologist*, 70(4), 311-321. Repéré à <https://www.apa.org/pubs/journals/releases/amp-a0038658.pdf>

Swearer, S & Hymel, S. (2015). Understanding the Psychology of Bullying : Moving Toward a Social-Ecological Diathesis-Stress Model. *American Psychologist*, 70(4), 344-353. Repéré à <https://www.apa.org/pubs/journals/releases/amp-a0038929.pdf>

Diriger un entretien d'enquête

Quelques recommandations générales



Cette grille vise à vous **soutenir dans l'entretien** auprès de l'**Auteur**, la **Victime** et du **Témoin**. Lorsqu'une question est pertinente pour un acteur précis, le symbole A, V ou T suivra l'énoncé (l'absence d'un symbole indique que cette question risque d'être moins pertinente pour cet acteur). Voici quelques recommandations :

- **Rencontrez tous les acteurs individuellement à l'intérieur d'un court laps de temps**, pour éviter qu'ils complotent entre eux ou agencent leur version des faits.
- Rencontrez l'auteur **après avoir recueilli un portrait de la situation** auprès des témoins et de la victime.
- Créez une **ambiance** pour que la personne soit en **confiance**, se sente en **sécurité**, se sente à l'aise de parler de la situation.
- Contactez les acteurs **avec discrétion**, pour préserver leur confidentialité.
- **Auprès de l'auteur**, gardez votre **calme**, **n'adoptez pas** une **position accusatrice** (s'en tenir au fait, se référer aux règlements de l'école). Ayez un ton ferme et sérieux, **discutez du comportement** négatif en **n'étiquetant pas le jeune**, tentez de **maintenir un lien** (faire appel à sa bonne foi et à son sens moral). Ayez en main tous les éléments et témoignages vous permettant de justifier ce que vous avancez.

Grille d'entretien d'enquête

S'assurer du bien-être physique et psychologique

- Est-ce que tu es blessé ou as-tu mal en quelque part? **A,V,T**
- Comment te sens-tu? Que ressens-tu? **A,V,T**
- Est-ce que tu as besoin de parler à tes parents? **A,V,T**

Nommer les actes et amener l'élève à les reconnaître

- Des personnes s'inquiètent pour toi...^V
- On m'a informé que...? **A,V,T**
- Donne-moi ta version des faits...
- Tu as bien fait d'en parler, de dénoncer...^{V,T}

Identifier clairement les événements et leurs circonstances

- Que s'est-il passé? **A,V,T**
- Qui sont les personnes impliquées (les victimes, le leader, les complices, les témoins)? **A,V,T**
- Depuis combien de temps la situation dure? **A,V,T**
- C'est arrivé à combien de reprises? **A,V,T**
- Cela se passe où? **A,V,T**
- Cela se passe quand? **A,V,T**
- Pourquoi penses-tu que cela arrive, que des personnes agissent ainsi? **V,T**
- Pourquoi agis-tu ainsi? **A**
- Te sens-tu capable de te protéger, d'intervenir, d'agir? **V,T**

Éléments à documenter : ☐ Gestes ☐ Personnes impliquées ☐ Durée ☐ Nombre de fois ☐ Où ☐ Quand ☐ Intentions ☐ Fragilité de la victime

Identifier la nature des actes, indiquer qu'ils vont à l'encontre des normes de votre milieu

Identifier et définir les comportements reprochés comme des **actes de violence**

- Les [gestes], c'est une forme de violence [verbale, physique, sociale].

Indiquer que **ces actes** sont **inacceptables, enfreignent les règles** de l'école et le cas échéant de la société

- Dans notre école [gestes], c'est interdit.
- Savais-tu que [geste] peut être considéré comme un acte criminel.

Dans le cas de l'intimidation, nommer les composantes **présentes** dans les actes reprochés

- Ce qui est arrivé, c'est de l'intimidation.
 - il y a une personne qui a un rapport de force sur l'autre, la personne qui a été agressé ne peut pas vraiment se défendre;
 - c'est arrivé plusieurs fois;
 - tout cela est blessant pour la personne qui l'a subi.

Identifier avec l'élève les **mesures à mettre en place à court terme** pour **que les gestes ne se reproduisent pas** (l'intention est de protéger la victime et le cas échéant de sécuriser les témoins)

Victime

- Offrir un lieu sécuritaire où se diriger en cas de besoin.
- Rappeler que nous sommes disponibles pour elle.
- Planifier les transitions (permettre de circuler à d'autres moments, le temps de planifier l'encadrement de l'auteur : éviter de re-victimiser en limitant sa liberté).
- Rappeler de s'éloigner de l'auteur et des situations qui la mettent à risque.
- Proposer de ne pas rester seule.
- Pratiquer un scénario d'affirmation de soi si jamais la situation se reproduit.

Auteur

- Demander de se rapporter lors des transitions.
- Restreindre l'accès à certaines activités.
- Restreindre l'accès à certaines personnes.
- Restreindre l'accès à certains lieux.

Témoin

- Renforcer la dénonciation : en nommant qu'il a bien fait (s'il l'a fait), en précisant l'importance de le faire et auprès de qui (s'il ne l'a pas fait).
- Vérifier s'il craint de vivre des conséquences négatives suite à une dénonciation.
- Explorer son empathie envers l'élève victime.
- Nommer qu'il a une responsabilité dans la situation et que son rôle est important.

Nommer qu'un suivi de la situation sera effectué, que des conséquences et des mesures d'encadrement seront appliquées après l'analyse complète de la situation.

Nommer que :

- ses parents seront contactés et informés de la situation (au préalable, tenir compte du meilleur intérêt de l'élève);
- suite à une analyse de la situation, une conséquence sera imposée (tenir compte de la gravité des actes, de l'âge et des caractéristiques du jeune) de même que des mesures éducatives pour éviter que la situation se reproduise;
- il doit s'engager à ce que cela ne se reproduise plus et que vous allez suivre la situation;
- il doit réfléchir à ce qu'il pourrait faire pour améliorer la situation.

Paramètres à considérer dans votre évaluation d'une situation

Les situations d'intimidation et de violence sont très souvent complexes. Par leur nature sociale, elles supposent un minimum d'interactions entre les personnes impliquées et exigent une évaluation fine des faits, du contexte et des intentions. Divers paramètres de base sont à prendre en considération lorsqu'une situation vous est rapportée.

L'outil « grille de réflexion sur la gravité » de la page suivante peut vous être utile pour **effectuer une réflexion sur la sévérité d'une situation**, mais il demeure que votre **jugement et celui de vos collègues aura préséance** sur tout outil que nous vous proposons. Il est d'ailleurs très utile que les employés d'une école se questionnent sur différentes situations qui sont arrivées ou peuvent arriver dans leur milieu et réfléchissent sur la façon dont il y réagirait, car un des dangers est de banaliser certaines situations. (Ex : « ce n'est que des enfantillages »). Chaque milieu social possède ses normes sociales, valeurs et habitudes. Pour ce faire, il est nécessaire **d'entreprendre une discussion** sur ce que **représentent** dans votre milieu un **conflit**, un acte de **violence** ou d'**intimidation** et ultimement un **comportement incivil et inacceptable**. Dans une relation amicale, est-ce accepté de se nommer par des expressions qui pour certains seraient considérées comme vulgaires? Est-ce que les normes culturelles de différentes communautés fréquentant votre milieu sont différentes de ceux qui y travaillent, lesquelles de ces normes sont applicables dans votre milieu (pourquoi, suivant quel rationnel, etc.).

Certaines situations peuvent s'avérer particulièrement complexes lorsqu'elles impliquent des élèves qui ont des besoins particuliers. Malgré certains défis que peut vivre cette clientèle, il est **important de ne pas banaliser** les situations et **d'intervenir**. L'analyse du contexte est ici tout particulièrement importante (le jeune était-il en état de crise, avait-il pris une médication, quel est son niveau de compréhension de la situation, etc.). Lors de l'analyse de situations complexes, il est **important de juxtaposer les éléments objectifs permettant de juger de la sévérité** de la situation à la perception que les acteurs impliqués ont des faits. Il peut arriver qu'une situation qui nous apparaît somme toute mineure soit vécue de façon très intense par un élève ou ses parents (par exemple, une victime particulièrement sensible qui réagit de façon importante à un commentaire déplacé). Le contraire peut aussi être vrai (l'auteur d'un geste grave qui nie l'importance de ses actes et de leurs conséquences). **Parfois, un travail sera nécessaire pour réajuster les perceptions** des acteurs impliqués, de façon à les outiller.

Grille de réflexion sur la gravité

-

+

Comportements				
Chamaillade, bousculades, petites insultes ponctuelles	Atteinte à la propriété (un vol, du vandalisme, etc.)	Atteinte à la vie sociale ou privée (nuire à la réputation, répandre des rumeurs)	Atteinte psychologique morale (faire des menaces, du harcèlement, de l'extorsion, ostraciser)	Atteinte à la sécurité physique (blesser avec des coups, un objet, une arme, adopter un comportement dangereux pour l'autre)

Effets			
Pas d'effets	Effets temporaires de faible intensité (sur le coup, se dissipe tout de suite après la résolution)	Effets d'intensité moyenne (plus marqué, prend quelque temps pour que la victime retrouve son bien-être)	Effets plus durables et intenses (assez marqués, la victime a besoin d'une intervention médicale ou psychologique)

Fréquence		
Une seule fois	Quelques fois	Souvent

Étendue	
Toujours au même endroit, au même moment	Multiplicité des contextes et des moments (la victime a peu de répit)

Durée	
Ne s'est produit qu'à une reprise	Dure depuis plusieurs semaines

Caractéristique de l'auteur	
Agit sous l'influence d'un désordre, d'un trouble, d'une capacité ou d'une situation particulière	Agit sous l'influence d'une intention

Reconnaissance des actes	
Accepte sa responsabilité	Nie sa responsabilité

Reconnaissance des conséquences des actes	
Reconnait le tort causé	Ne reconnait pas le tort causé

Position de force de l'auteur	
Est égale en force, la victime est capable de se défendre minimalement	Est supérieure en force, la victime éprouve de la difficulté à se défendre

Références

AQPS. (2003). *Dossier intimidation*. 15^e colloque de l'association québécoise des psychologues scolaires.

Pepler, D. Craig, W. (2014). *Bullying Prevention and Intervention in the School Environment : Factsheets and Tools*. PREVNet. Repéré à http://www.prevnet.ca/sites/prevnet.ca/files/prevnet_facts_and_tools_for_schools.pdf

Robitaille, L. & al. (2012). *Élaboration d'un protocole de prévention et d'intervention concernant l'intimidation*. Table des agents de soutien locaux du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école de la Région de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

Ministry of Education and Ministry of Public Safety and Solicitor General (2001). Pleins feux sur le harcèlement et l'intimidation Guide d'intervention pour les écoles secondaires. Repéré à https://www.bced.gov.bc.ca/sco/resourcedocs/fob_sec_f.pdf

ONGLET 3



Coller l'onglet ici!

SECTION 3 - INTERVENTION

Quelques recommandations générales : interventions à favoriser

Cette section propose des outils pour vous **soutenir dans le choix d'interventions** auprès de la victime, de l'auteur et du témoin. Voici **quelques recommandations incontournables** pour bien réussir vos interventions :

- Rétérer le **message clair que le comportement n'est pas acceptable sous aucune circonstance**.
- **Le cas échéant, expliquer pourquoi le comportement en est un d'intimidation** (relation de pouvoir, répétition, causer du tort) ou de violence.
- **Imposer à l'auteur une conséquence logique et éducative** : une approche strictement punitive et d'exclusion nuit car elle amplifie le sentiment de persécution et d'injustice perçue, qui donne raison d'être agressif pour se protéger. Une approche visant à inclure l'auteur dans la recherche de solutions réparatrices lui retire une partie de sa relation de pouvoir (doit redonner à l'autre). Une liste d'exemple vous est fournie à la page 66.
- Ne pas oublier **d'offrir une intervention appropriée auprès de la victime** (pour rétablir son bien-être, de même que lui permettre de faire l'acquisition de compétences qui vont diminuer ses risques de victimisation dans le futur) **et auprès des témoins** (pour rétablir leur bien-être et leur sentiment de sécurité, mais aussi pour les outiller à ne pas accepter ces situations et à intervenir si possible).
- Identifier les **patrons d'association du jeune** et les façons de **modifier l'architecture sociale de ses liens** pour éviter de renforcer son comportement (association avec des jeunes intimidateurs ou d'autres jeunes problématiques, association avec des pairs prosociaux, exclusion, isolement ou rejet de la part des pairs, le regard et les agissements des adultes de l'école envers les élèves impliqués).
- **Effectuer un suivi** auprès du jeune auteur pour s'assurer qu'il **respecte ses engagements** (selon la gravité de plusieurs fois par jour à quelques fois par semaine) jusqu'à ce que le jeune fasse la démonstration qu'on peut lui faire confiance (on a suffisamment de preuves que le comportement a cessé). Ce même suivi est d'autant plus important pour la victime pour s'assurer que la situation a cessé.
- Auprès des jeunes impliqués, tenter de **comprendre les pensées qui les ont amenés à justifier** et permettre les gestes commis. Utiliser ces informations pour **les aider à réajuster leur perception** de la situation et ainsi les amener à **modifier leur façon d'agir et de réagir**.

Quelques recommandations générales : interventions à éviter



Les interventions à éviter :

- **Éviter les interventions auprès de groupes homogènes d'auteurs.** Les participants risquent de renforcer leurs mauvais comportements en s'offrant mutuellement comme modèle de conduite antisociale.
- Dans les **cas d'intimidation, il n'est pas recommandé d'utiliser des techniques qui font appel à la médiation.** Ces approches sans blâme sont peu **appropriées aux situations qui impliquent un déséquilibre du pouvoir. Notamment :**
 - **on risque de victimiser de plus bel l'élève**, en lui renvoyant l'image que l'intimidation ou la violence n'est pas sanctionnée;
 - il y a risque **d'une impossibilité pour la victime de faire réellement valoir son point de vue** : le ou les auteurs ont pris le pouvoir sur elle, elle est dans un état d'impuissance où il est difficile pour elle de se défendre;
 - c'est un **processus donnant-donnant** où l'on trouve un terrain d'entente entre les deux parties, ceci risque de **renforcer la position de pouvoir de l'auteur** et de lui transmettre le message, ainsi qu'aux autres élèves, que l'intimidation ou la violence est parfois une solution acceptable.

De plus, il est important de bien **respecter les exigences de la loi 56** envers les écoles. Les approches médiatrices, sans blâme et où l'on fait appel à la bonne foi des personnes impliquées peuvent s'avérer difficiles à implanter dans un contexte d'obligations légales où notamment :

- l'école doit prévoir des sanctions envers les auteurs;
- la direction d'école doit colliger les situations et les faire parvenir à la direction générale;
- la direction d'école doit demander à l'auteur et ses parents de s'engager à ce que la situation cesse.

Toutefois si vous pensez que la médiation est l'intervention adéquate à la situation, il est important de le faire à partir d'une technique rigoureuse et reconnue comme efficace (Méthode d'intérêt commun, Anatole Pikas).

- L'utilisation **d'interventions strictement punitives** et **basées uniquement sur l'exclusion** (les politiques de tolérance zéro) sont à proscrire. La punition et l'exclusion ne **permettent pas aux élèves d'apprendre de nouvelles habilités ou compétences** pour soutenir la modification de leur comportement. Aussi, elles peuvent **renforcer** chez certains auteurs **un biais d'attributions négatives** (penser que tout le monde a des intentions malveillantes envers eux) et ainsi les mettre en position de lutte au lieu de collaboration.

À ne pas oublier lors des interventions, selon l'acteur

Auteur	Victime	Témoin
• Établir et maintenir un lien avec l'élève. • Appliquer les conséquences prévues (sanctions et/ou conséquences logiques ou éducatives, voir page 66) selon la gravité de la situation (voir page 35) et les caractéristiques de l'élève (voir pages 49 et 50). • Soutenir l'élève dans la recherche de solutions pour que la situation cesse. • Sensibiliser l'élève sur l'impact de ses gestes, prise de conscience. • Dénoncer le rapport de force dans les situations d'intimidation. • Défaire les justifications en utilisant le questionnement et la réflexion. • Effectuer un encadrement individualisé. • Effectuer des interventions éducatives individualisées (voir pages 42 et 43). • Augmenter la surveillance autour du jeune (rédiger un plan qui inclut toutes les zones à surveiller dans l'école ainsi que lors du transport en autobus ou à la marche). • Trouver des alternatives au comportement (en lien avec le but recherché par l'élève : recherche d'attention, de pouvoir, de se faire des amis, pour rompre l'ennui, etc.). • Impliquer les parents dans la recherche de solutions et communiquer de manière constante avec ceux-ci. • Possibilité de référence aux professionnels de l'école ou d'un autre organisme, selon le niveau de gravité et les besoins. • Utiliser le renforcement positif, valorisation de ses bons comportements.	• Établir et maintenir un lien avec l'élève. • Amener à parler de ses émotions, de ses craintes. • Évaluer le degré de victimisation : la durée, les conséquences occasionnées sur son comportement, ses réactions physiques, ses émotions et ses pensées. • Expliquer que rien ne justifie la violence peu importe ce qu'il est, ce qu'il a dit ou fait, tous ont droit à la liberté, la dignité et au respect). • Renforcer la dénonciation et indiquer où et comment il est possible de le faire. • Recadrer des perceptions biaisées (surévalue le pouvoir des autres, évalue du danger où il n'y en a pas, se sent impuissante, s'attribue fausement des torts, justifie la violence envers elle, etc.). • Élaborer des stratégies efficaces à utiliser lorsqu'il est victime (l'expérimenter avec des jeux de rôle). • Expliquer comment la victimisation fréquente affecte l'estime de soi et sa croyance en sa capacité d'agir. • Enseigner l'affirmation de soi, développer le sentiment de pouvoir et la confiance en soi. • Favoriser l'inclusion sociale positive et réduire l'isolement, amener à se rapprocher des amis positifs (s'éloigner des auteurs, intégrer la victime dans des activités où il y a des pairs positifs, possibilité de soutien de pairs désignés). • Participer à des activités d'habiletés sociales, conscientiser sur ce qui peut provoquer les pairs. • Possibilité de référence aux professionnels de l'école ou d'un autre organisme, selon le niveau de gravité et les besoins. • Questionner régulièrement l'élève pour s'assurer qu'il n'est pas victime d'intimidation, contrer les représailles.	• Établir et maintenir un lien avec l'élève. • Amener à parler de ses émotions, de ses craintes. • Évaluer le rôle qu'il a joué dans la situation : est-ce qu'il a dénoncé, encouragé, ignoré la situation, soutenu la victime, etc. • Selon son rôle, appliquer les conséquences prévues (sanctions et/ou conséquences logiques ou éducatives, voir page x) selon la gravité de la situation (voir page 66) et les caractéristiques de l'élève (voir pages 49 et 50). • Nommer à l'élève son rôle et ses responsabilités en tant que témoin (capacité à faire cesser les gestes en prenant position, en soutenant la victime et en ne demeurant pas un spectateur). • S'il a des difficultés avec son allégeance, recadrer avec lui les perceptions biaisées qui l'excuse ou qui l'amène à adhérer aux gestes de l'auteur. • Renforcer la dénonciation et indiquer où et comment il est possible de le faire. • Élaborer des stratégies efficaces à utiliser lorsqu'il est témoin (évaluer son pouvoir d'action, montrer son désaccord, protéger la victime) et l'expérimenter avec des jeux de rôle. • Enseigner l'affirmation de soi pour soutenir l'élève quand il doit prendre position.

Références

Ministry of Education, British Columbia. (1998) *Pleins feux sur l'intimidation - Programme de prévention à l'intention des écoles élémentaires*.

Deslauriers, S. (2016). *Jeux d'enfants? L'heure juste sur l'intimidation*. Édition Stanké.

Doyon, N. (2014) *Agir contre l'intimidation*. Édition Midi trente.

Leblanc, C. (2014) *L'intimidation en milieu scolaire*. Éditions P.U. Laval

Olweus Bullying Prevention Program. (S.D.). Violence Prevention Works! Safer Schools, Safer Communities. Repéré à http://www.violencepreventionworks.org/public/faqs.page#Answer_numberCbQ4

Prud'homme, D. (2004). *La Violence à l'école n'est pas un jeu d'enfant! Pour intervenir dès le primaire*. Les éditions du remue-ménage.

U.S. Department of Health & Human Services. Misdirections in Bullying Prevention and Intervention. Repéré à <http://www.stopbullying.gov/prevention/at-school/educate/misdirections-in-prevention.pdf>

Beaulieu, A.-M. & Rousseau, N., traduction et adaptation de : Pikas, A. (2004). *La méthode d'intérêt commun (MIC) : intervenir stratégiquement auprès des intimidateurs et de leurs victimes*. SCRASSC, Moncton 2004.

Conséquences logiques et éducatives

Bien que la conséquence punitive renvoie un message clair à la communauté scolaire que le comportement n'est pas accepté et est désapprouvé, règle générale elle ne permet pas au jeune d'apprendre sur sa conduite et sur les façons de la modifier. Une intervention efficace doit inclure une **conséquence logique et éducative** pour promouvoir un réel changement chez le jeune. Une approche strictement punitive et d'exclusion peut nuire car elle risque d'amplifier le sentiment de persécution et d'injustice perçue, qui donne raison d'être agressif pour se protéger. Une approche visant à inclure l'auteur dans **la recherche de solutions, notamment celles réparatrices**, lui retire une partie de sa relation de pouvoir (qu'il doit redonner à l'autre). Dans certaines situations, on pourrait aussi impliquer la victime dans cette recherche de solutions réparatrices, ce qui conséquemment pourrait rehausser son sentiment de pouvoir (évidemment, la victime doit accepter de s'engager dans une telle démarche, dans l'anonymat et en l'absence des auteurs). Ceci étant dit, c'est à l'intervenant d'annoncer et de porter la responsabilité de la conséquence. Lors de l'application de conséquences éducatives et positives, il est important de mettre l'accent sur le comportement de l'élève et non sa valeur en tant que personne. Pour permettre à un élève de changer, il faut avant toute chose croire en son potentiel de le faire. Une liste d'exemple vous est fournie à la page 66.

Parmi les conséquences logiques, celles les plus indiquées touchent :

- **restreindre la liberté de mouvements** : pauses et/ou dîners assignés, se rapporter lors des transitions, exclusion du transport scolaire, interdiction de sortir de la classe seul, etc., jusqu'à ce que le jeune fasse la démonstration qu'on peut lui faire confiance;
- **restreindre la liberté d'association** : interdiction de fréquenter certains élèves de l'école, assigner un nouveau casier, une place pour dîner, un pupitre dans la classe, etc., jusqu'à ce que le jeune fasse la démonstration qu'on peut lui faire confiance;
- **restreindre la liberté participative** : retirer des privilèges de participation à des activités perçues comme positives ou une récompense jusqu'à ce que le jeune fasse la démonstration qu'on peut lui faire confiance;
- **restreindre l'utilisation du temps** : reprise de temps qui fut perdu ou qui a été perdu par d'autres étant donné le comportement problématique;
- **réparer son geste** : commettre un geste dont l'intention et l'effet sont de rétablir une situation (faire des excuses sincères, rendre un service, réparer ce qui est brisé, redonner ce qui a été volé, payer les dommages, etc.);
- **assumer ses gestes** : contacter ses parents et leur expliquer son comportement, présenter ses excuses devant un groupe et expliquer ce qui était inapproprié dans ses comportements, etc.



La conséquence logique **doit être en lien avec le comportement**. Lorsqu'on l'applique, il est important de **faire valoir** que le jeune **doit porter la responsabilité de ses gestes**, que lorsqu'il commet un geste inapproprié il fait le choix de recevoir une conséquence logique. La conséquence en soit est **appliquée avec une intention neutre**, on ne souhaite pas provoquer, humilier ou moraliser, mais faire vivre l'effet logique de sa conduite. Elle ne doit pas s'inscrire dans une lutte de pouvoir ou une autorité despotique. L'intention, le ton de voix et le respect avec laquelle la conséquence est appliquée est important pour qu'elle revêt ce sens. On doit **reconnaître le jeune qui réussit à accomplir sa conséquence**. Somme toute, la conséquence doit être **respectueuse, pertinente et réaliste**.



Les **conséquences éducatives** visent quant à elles à **apprendre quelque chose en rapport avec le comportement**. La réflexion peut s'avérer un outil parfois utile s'il est partagé avec le parent, pour que le jeune offre le même discours sur sa conduite à l'école et à la maison.



Références

AQPS. (2003). *Dossier intimidation*. 15^e colloque de l'association québécoise des psychologues scolaires.

Charney, R.S. (2002). *Teaching Children to Care: Classroom Management for Ethical and Academic Growth, K-8. Revised Edition*. Greenfield, MA: Center for Responsive Schools.

Nelsen, J, Lott, L. & Glenn, S. (2013). *Positive Discipline In The Classroom : Developing Mutual Respect, Cooperation and Responsibility in Your Classroom. Revised Edition*. New York : Three Rivers Press.

Shindler, J. (2008). *Transformative Classroom Management: Positive Strategies to Engage All Students and Promote a Psychology of Success 1st Edition*. Jossey-Bass.

Grille des facteurs de risque et de protection

Cette grille vous permet d'avoir un **regard sur les forces et les vulnérabilités de l'élève** auprès duquel vous souhaitez intervenir. Elle permet d'évaluer les différents **facteurs qui peuvent contribuer ou nuire** à son bien-être et son adaptation. Pour chacun des facteurs, vous pourrez **déterminer** si celui-ci représente une **force** sur laquelle vous pouvez appuyer votre intervention (facteur de protection) ou un **défi** à travailler avec l'élève (facteur de risque). Puisque chaque individu est différent, il est important de bien cibler les caractéristiques qui vont diriger le choix de nos interventions, en fonction de l'effet qu'elles pourraient avoir sur leur efficacité.

Facteurs de risque (cocher ou commenter)	Facteurs personnels	Facteurs de protection (cocher ou commenter)
	Compétences à résoudre des problèmes interpersonnels	
	Habiletés sociales	
	Tolérance à la frustration	
	Capacité à réguler ses émotions	
	Capacité à éprouver de l'empathie	
	Biais d'attribution des intentions des autres comme négatives ou agressives	
	Estime de soi / bonne connaissance de soi	
	Rendement intellectuel	
	Engagement et réussite scolaire	
	Santé mentale	
	Identité psychosexuelle	
	Langage-communication	
	Résultats scolaires	
	Assiduité à l'école	
	Engagement dans les activités de l'école	
	Motivation scolaire	
	Comportement attendu	
	Consommation de substances psychoactives	
	Trait ou particularité physique	
	Saines habitudes de vie (hygiène, sommeil, alimentation, activité physique, etc.)	

Facteurs de risque (cocher ou commenter)	Facteurs familiaux	Facteurs de protection (cocher ou commenter)
	Pratiques éducatives (discipline)	
	Encadrement et supervision	
	Interactions parents-enfants	
	Climat familial	
	Qualité de la communication	
	Soutien offert à l'enfant	
	Adultes sont des modèles	
	Collaboration des parents avec l'école	
	Milieu sain et sécuritaire	
	Condition socioéconomique	
	Famille élargie-réseau de soutien	

Facteurs de risque (cocher ou commenter)	Facteurs reliés à l'environnement scolaire	Facteurs de protection (cocher ou commenter)
	Climat de sécurité	
	Climat d'appartenance	
	Climat relationnel	
	Règles de l'école	
	Supervision des élèves	
	Application des règles	
	Système de conséquences	
	Encadrement en classe	
	Attentes des intervenants	
	Relation avec les adultes	
	Collaboration avec la famille	
	Concertation entre les partenaires (C.S.S.S, organismes communautaires, etc.)	

Facteurs de risque (cocher ou commenter)	Facteurs sociaux et communautaires	Facteurs de protection (cocher ou commenter)
	Relations avec les pairs	
	Relations avec les adultes	
	Est engagé socialement, fait partie d'une équipe sportive ou d'un groupe (scout ...)	
	Conditions socioéconomiques de la communauté	
	Services offerts aux jeunes et à leur famille dans la communauté	

Références

Centre National de Prévention du Crime (2008). *Facteurs de risque et de protection dans les familles et leurs effets sur la délinquance juvénile : Qu'en Savons-Nous?* Ottawa : Sécurité Publique Canada. Repéré à <http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/wht-knw/wht-knw-fra.pdf>

Commission scolaire de Grandes-Seigneuries. (2014). *Service conseil primaire: grille de facteurs de risque et de protection*. La Prairie.

Janosz, M., Georges, P., & Parent, S. (1998). L'environnement éducatif à l'école secondaire : un modèle théorique pour guider l'évaluation du milieu. *Revue Canadienne de Psychoéducation*, 27 (2), 285-306.

Janosz, M. (2008). *Indicateurs pour monitorer le progrès du milieu scolaire en matière de prévention du décrochage scolaire*. Note de recherche déposée à la Coordination des interventions en milieu défavorisé, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

Potvin, P., Fortin, L., Marcotte, D., Royer, É. & Deslandes, R. (2007), *Y'a une place pour toi*. Guide de prévention du décrochage scolaire. Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ), deuxième édition. Repéré à <http://www.ctreq.qc.ca/wp-content/uploads/2013/08/Ya-une-place-pour-toi-Le-guide.pdf>

Roy, D. (2006) *La santé mentale à l'école : apprivoiser la complexité. Guide d'accompagnement à l'intention des intervenants des équipes-écoles*, Service régional de soutien et d'expertise en psychopathologie, région 03-12.

Totten, M., Quigley, P. & Morgan, M. (2004). *Trousse d'évaluation de l'intimidation, du harcèlement et des relations entre les enfants du même âge en milieu scolaire*, Association canadienne de santé publique (ACSP). Repéré à: http://www.cpha.ca/uploads/progs/_safeschools/assessment_toolkit_f.pdf

Outil pour identifier les éléments à travailler avec les élèves impliqués

Cet outil vise à vous **soutenir dans le choix des priorités d'interventions. À la suite** d'une évaluation de ses compétences personnelles, on détermine les éléments à travailler selon que l'élève soit auteur, victime ou témoin d'un geste d'intimidation ou de violence. Pour le jeune qui est victime-auteur, les interventions à utiliser auprès des victimes peuvent être tout autant pertinentes. Lorsqu'une question est pertinente pour un acteur précis, le symbole A, V ou T suivra l'énoncé (l'absence d'un symbole indique que cette question risque d'être moins pertinente pour cet acteur).

Apprentissage des habiletés sociales :

- ☐ se faire des amis ^{A, V, T}
- ☐ se présenter et entrer en contact avec l'autre ^{A, V, T}
- ☐ attendre son tour ^A
- ☐ écouter l'autre ^A
- ☐ joindre un jeu ^{A, V}
- ☐ développer une amitié qui est saine ^{A, V, T}
- ☐ s'affirmer positivement ^{A, V, T}
- ☐ décodage des indices sociaux ^{A, V, T}

Développement de l'empathie :

- ☐ prendre la perspective de l'autre ^{A, V, T}
- ☐ identifier les émotions que les autres ressentent ^{A, T}
- ☐ éprouver de la sympathie envers les émotions d'autrui ^{A, T}
- ☐ réfléchir sur les éléments contextuels qui sont utilisés pour justifier l'utilisation de la violence et ne pas considérer autrui (phénomène de groupe : désinhibition face à l'indifférence des autres, diffusion de la responsabilité, déshumanisation de la victime, déplacement de la responsabilité, motifs pour augmenter la cohésion et l'identité du groupe) ^{A, T}

Apprentissage de la gestion des émotions :

- ☐ identifier ses émotions ^{A, V, T}
- ☐ identifier les émotions des autres ^{A, V, T}
- ☐ moyens pour retrouver son calme ^A
- ☐ moyens pour tolérer la frustration ^A
- ☐ gérer sa colère ^A
- ☐ gérer son stress ^{A, V, T}

Habileté en résolution de problèmes:

- ☐ alternatives à utiliser l'agressivité et la violence pour obtenir ce que l'on recherche ^A
 - identifier le problème, la situation actuelle
 - identifier la situation souhaitée
 - trouver des pistes de solutions
 - choisir une solution
 - évaluer la solution, se réajuster
- ☐ réaliser les avantages liés aux solutions non-agressives et les désavantages aux solutions agressives (pour soi et les autres)^A

Attitudes, valeurs et compas moral:

- ☐ distinguer le bien du mal ^{A, T}
- ☐ comprendre ses droits et ceux des autres ^{A, V, T}
- ☐ assumer ses responsabilités ^{A, T}

Résister à la pression des pairs:

- ☐ réaliser l'importance de la pression sociale comme motif du comportement ^{A, T}
- ☐ stratégie pour résister à la pression des pairs ^{A, T}
- ☐ combler son sentiment d'appartenance de manière positive ^{A, T}

Développer un leadership positif :

- ☐ reconnaître sa recherche d'attention et son besoin d'être valorisé ^A
- ☐ se valoriser de façon acceptable ^A
- ☐ être un leader positif ^{A, T}

Intégration auprès des pairs:

- ☐ élaborer avec le jeune un plan de protection ^{A, V, T}
- ☐ réduire le contact, l'influence et le renforcement par des pairs déviants ^{A, V, T}
- ☐ augmenter les interactions prosociales auprès des pairs ^{A, V, T}
- ☐ augmenter les opportunités d'interactions sociales et diminuer les risques de rejet et d'exclusion ^{A, V, T}

Estime de soi :

- ☐ connaître ses forces et ses vulnérabilités ^{A, V, T}
- ☐ augmenter son sentiment d'efficacité envers ses compétences dans différentes situations ^{A, V, T}
- ☐ réajuster sa perception de pouvoir personnel externe ^{A, V, T}
- ☐ se sentir apprécié, respecté et aimé des autres ^{A, V, T}
- ☐ développer une attitude positive et optimiste ^{A, V, T}

Comprendre ce qu'est une amitié ou une relation amoureuse saine:

- ☐ évaluer la qualité de ses relations (plaisir, intimité, réciprocité, loyauté, confiance, stabilité, sécurité) ^{A, V, T}

Responsabiliser face à sa conduite

- ☐ reconnaître sa culpabilité ^A
- ☐ reconnaître sa responsabilité sans la minimiser ^{A, T}
- ☐ reconnaître l'effet de ses gestes ^{A, T}
- ☐ reconnaître pourquoi on commet ce comportement ^A
- ☐ cesser de justifier son comportement ^{A, T}
- ☐ être conscience que son comportement n'est pas justifié ^{A, T}
- ☐ reconnaître ce qu'on doit travailler pour changer son comportement ^{A, T}
- ☐ réaliser les avantages à changer son comportement ^{A, T}



Erreurs de pensée :

- ☐ nier le geste
- ☐ banaliser le geste
- ☐ minimiser le geste
- ☐ invoquer la provocation et la menace des autres
- ☐ déplacer la responsabilité, le blâme vers l'autre
- ☐ invoquer la défense
- ☐ invoquer des circonstances atténuantes
- ☐ croire en sa supériorité, son unicité, que ses propres besoins ont préséance
- ☐ croire que la force est un moyen acceptable d'obtenir ce que l'on veut
- ☐ croire que nos décisions sont toujours les meilleures et justifiées
- ☐ etc.

Références

AQPS. (2003). *Dossier intimidation*. 15^e colloque de l'association québécoise des psychologues scolaires.

Pepler, D. Craig, W. (2014). *Bullying Prevention and Intervention in the School Environment : Factsheets and Tools*. PREVNet. Repéré à http://www.prevnet.ca/sites/prevnet.ca/files/prevnet_facts_and_tools_for_schools.pdf

Robitaille, L. & al. (2012). *Élaboration d'un protocole de prévention et d'intervention concernant l'intimidation*. Table des agents de soutien locaux du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école, Région de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

Hymel, S. & Swearer, S. (2015). Four Decades of Research on School Bullying : An Introduction. *American Psychologist*, 70(4), 293-299. Repéré à <https://www.apa.org/pubs/journals/releases/amp-a0038928.pdf>

Marini, Z. A., & Dane, A. V. (2008). Matching interventions to bullying subtypes: Ensuring programs fit the multifaceted needs of children involved in bullying. In D. Pepler & W. Craig (Eds.). *An International Perspective on Understanding and Addressing Bullying* (PREVNet Series Volume 1, pp. 97-126). Bloomington, IN: AuthorHouse. Repéré à https://edit.brocku.ca/webfm_send/3830

Robitaille, L. & al. (2012). *Élaboration d'un protocole de prévention et d'intervention concernant l'intimidation*. Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école, Région de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

Rodkinn, P., Espelage, D. & Hanish, L. (2015). A relational Framework for Understanding Bullying. *American Psychologist*, 70(4), 311-321. Repéré à <https://www.apa.org/pubs/journals/releases/amp-a0038658.pdf>

Swearer, S & Hymel, S. (2015). Understanding the Psychology of Bullying : Moving Toward a Social-Ecological Diathesis-Stress Model. *American Psychologist*, 70(4), 344-353. Repéré à <https://www.apa.org/pubs/journals/releases/amp-a0038929.pdf>

Intervenir sur tous les acteurs de l'école

Les gestes de violence et d'intimidation, de par leur nature, **impliquent une interaction sociale** entre deux ou plusieurs personnes. Hormis l'auteur et la victime, il y a toute une communauté d'individus qui peuvent contribuer à l'apparition et au maintien de ces situations. Pour que les interventions aient un impact significatif, il est important de **poser des actions** auprès de **toutes les personnes impliquées** et d'inclure les témoins, les employés de l'école, les parents d'élèves, etc.

Un **climat scolaire qui adhère à des valeurs et un modèle** autocratique (l'utilisation du pouvoir excessif, de la contrainte, de la punition vindicative, du manque d'empathie, etc.) risque de transmettre aux élèves le message que pour obtenir ce que l'on souhaite, on doit s'imposer à autrui par la force. **Un climat démocratique** (inclusif, empathique et de l'action dirigée par le meilleur intérêt pour tous) **offre un milieu de vie et un modèle comportemental qui soutient l'adoption de comportements prosociaux**. Bref, toutes les occasions de tendre vers des initiatives qui favorisent le mieux vivre ensemble et le civisme saura **faire émerger dans l'école un climat sain, positif et éducatif**.

Lorsqu'une école est **prise avec des problèmes de violence et d'intimidation**, il est **pertinent de revisiter les pratiques du milieu** qui peuvent contribuer à l'émergence de telles situations ou se protéger contre leur apparition. L'école doit **analyser si elle renvoie** que **l'utilisation de la force, de la violence et de l'intimidation** est un moyen acceptable d'obtenir ce que l'on veut. Le **climat de l'école**, de même que **son système d'encadrement** et **ses mesures de prévention universelles**, mettent la table pour effectuer des **interventions ciblées et intensives en cohérence avec les valeurs du milieu**.

Les situations d'intimidation et de violence **ne concernent pas seulement les auteurs et les victimes**, elles **impliquent tous les acteurs de l'école**.

Intervenir sur la dynamique des groupes, le rôle des témoins

Lors des situations de violence, mais notamment d'intimidation, l'auteur est souvent **motivé pas la recherche ou le maintien d'un statut social élevé et d'une position de dominance** au sein du groupe. Pour répondre à son besoin, il **recherche l'approbation, la crainte ou la soumission des personnes** qui l'entourent. Pour certains auteurs, il s'agit d'une **recherche d'attention** ou pour d'autres, il s'agit d'un **moyen efficace d'obtenir ce qu'ils veulent**. À la lumière de ces motivations sous-jacentes, les **témoins** deviennent des cibles importantes d'intervention. Par leur **silence**, leur **crainte** ou leur **approbation**, ils **répondent au besoin de l'auteur et renforce que son comportement est acceptable**: ils occupent donc un **rôle clé** dans la genèse et le maintien des situations d'intimidation et de violence.

Des interventions doivent nécessairement cibler les témoins ainsi que ceux potentiels. Il est **important** pour eux de **comprendre** que, selon **leur réaction**, ils **participent à maintenir les situations de violence ou d'intimidation plutôt qu'à y mettre fin**. Également, ils doivent réaliser qu'en **offrant leur soutien** à la victime, ils contribuent à diminuer les effets négatifs qu'elle subit dans cette situation.

Une **intervention auprès des témoins** vise à :

- augmenter leur **compréhension des mécanismes** qui amènent une personne à vouloir en intimider une autre (gains et justifications de l'auteur);
- les aider à **distinguer l'intimidation** des situations de conflits et de violence;
- comprendre les **effets négatifs** que provoque l'intimidation sur la victime et les autres élèves de l'école;
- **développer leur empathie** envers la victime (avec la répétition des attaques, la personne ciblée peut être déshumanisée aux yeux des témoins et perçue comme méritant les attaques, ce qui diminue le sentiment de honte et les remords lorsque le témoin décide d'ignorer des gestes ou de participer à une situation de violence ou d'intimidation) ;
- les éduquer sur **l'importance du rôle des spectateurs** qui encourage le comportement des auteurs;
- les amener à **se positionner face à un dilemme social** : la tension entre leur compréhension que certains gestes sont inacceptables et les arguments qui sont un frein à intervenir en faveur de la victime (par exemple : sentir la pression sociale de se conformer à son groupe d'amis, avoir peur des représailles, avoir peur d'une punition);
- les **informer sur le pouvoir d'action** et les façons d'influencer positivement la situation (dénoncer, nommer leur désaccord, soutenir la victime);
- les **éduquer sur la diffusion du sens des responsabilités** (les personnes se sentent moins responsables d'intervenir, ou même moins coupables de participer, lorsque la violence ou l'intimidation arrive dans un contexte de groupe : « tout le monde le fait ») et de **complicité**;
- les **outiller sur différentes habiletés** (leur compas moral, la résistance à la pression des pairs, l'affirmation de soi, etc.).

Références

AQPS. (2003). *Dossier intimidation*. 15^e colloque de l'association québécoise des psychologues scolaires.

Hazelden Foundation. (2007). *Recognizing the Many Faces of Bullying*. Olweus Bullying Prevention Program. Schoolwide Guide Document. Repéré à: <https://www.binghamton.edu/gse/dasa/recognize-many-faces-bullying-2014.pdf>

Pepler, D. Craig, W. (2014). *Bullying Prevention and Intervention in the School Environment : Factsheets and Tools*. PREVNet. Repéré à http://www.prevnet.ca/sites/prevnet.ca/files/prevnet_facts_and_tools_for_schools.pdf

Marini, Z.A., McWhinnie, M., & Lacharite, M. (2004). Preventing school bullying: Identification and intervention strategies involving bystanders. *Teaching and Learning*, 3(1), 17-21.

ONGLET 4

4

Coller l'onglet ici!

SECTION 4 - PARENTS

Quelques recommandations générales

Peu importe le rôle de l'élève dans la situation :

- Les **parents** sont **des acteurs essentiels** dans le processus d'intervention lors d'une situation d'intimidation ou de violence. Outre le fait qu'ils sont les **premiers éducateurs** dans la vie de leur enfant, ils **sont responsables légalement** de ses faits et de ses gestes.
- Les **parents** ont la **responsabilité de communiquer** avec l'école **toutes informations** pouvant aider à éviter ou à faire cesser une situation d'intimidation ou de violence.
- Les **parents** sont aussi **responsables de voir** à ce que les mesures d'ententes prises avec l'école pour faire cesser la situation soient respectées. Pour ce faire, il est nécessaire que les parents **soient partie prenante du processus décisionnel et de recherche de solutions**. Ils se sentiront ainsi moins démunis, plus soutenus, considérés et leur collaboration sera alors ainsi plus facile à obtenir.
- Les parents **doivent s'impliquer dans le processus de réadaptation** de leur enfant ainsi que **dans le suivi** de la situation pour éviter une récurrence.

Interventions selon l'acteur

Auteur

- **Communiquer avec les parents et les rencontrer** pour les informer de la situation.
- **Être à l'écoute** et empathique à leurs besoins, sentiments et réactions.
- **Nommer votre inquiétude** quant aux **conséquences du comportement de leur enfant** (autant sur lui que les autres).
- **Rencontrer les parents et leur enfant**, pour établir les **règles**, la **conséquence** et le **plan d'action** qui seront appliqués.
- **S'assurer que les parents collaborent** à faire cesser la situation.
- **Guider les parents** dans leurs démarches **auprès de leur enfant** (sur les gestes à poser, les informations à lire, les services disponibles, etc.).
- **Assurer un suivi** de la situation auprès des parents.

Victime

- **Communiquer avec les parents et les rencontrer** pour les informer de la situation.
- **Être à l'écoute** et empathique à leurs besoins, sentiments et réactions.
- **Nommer votre préoccupation** quant au **bien-être de leur enfant**.
- **Informers les parents du plan d'action** de l'école, **demanders leur soutien** pour sa mise en œuvre.
- **Guider les parents** dans leurs démarches **auprès de leur enfant** (sur les gestes à poser, les informations à lire, les services disponibles, etc.).
- **Assurer un suivi** de la situation auprès des parents.

Témoin

- **Communiquer avec les parents et les rencontrer** pour les informer de la situation.
- **Être à l'écoute** et empathique à leurs besoins, sentiments et réactions.
- **Nommer votre préoccupation** quant au **bien-être de leur enfant**.
- **Guider les parents** dans leurs démarches **auprès de leur enfant** (sur les gestes à poser, les informations à lire, les services disponibles, etc.).
- Le cas échéant, assurer un suivi de la situation auprès des parents.

Références

Bhérier, Maurice (2001). La communication parents-intervenants. Guide d'intervention en réadaptation. Gaëtan Morin éditeur, pages 110-111, 158-159.

Girard, Rock. (2007). *Comprendre pour mieux intervenir dans nos rapports avec les parents difficiles*. (2e Congrès biennal du C.Q.J.D.C.)

PL 56, *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*, 2e sess., 39e lég. Québec, 2012, (sanctionné le 15 juin 2012), L.Q. 2012, c.19. Repéré à <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2012C19F.PDF>

ONGLET 5



Coller l'onglet ici!

SECTION 5 – ORGANISMES DE LA COMMUNAUTÉ ET PARTENAIRES

Lorsque vous constatez des situations d'intimidation et de violence, les **organismes de la communauté** risquent d'être **des partenaires très utiles**. **Avant que des événements arrivent**, il est pertinent **d'identifier avec eux quel type de partenariat est possible** et dans quelles circonstances ils peuvent appuyer vos démarches ainsi que répondre aux besoins des élèves et de leur famille. Bref :

- **communiquer avec les organismes** pouvant offrir un service aux élèves impliqués dans des situations d'intimidation et de violence (par exemple : Bénado, Justice alternative, CAVACS, CALACS, etc.) **et identifier comment il est possible de collaborer** avec eux;
- lorsqu'il s'agit de **gestes qui contreviennent aux lois, ou risquent d'y** contrevenir, communiquer avec les services policiers ou le PIMS (policier intervenant en milieu scolaire) pour **obtenir conseil ou vous soutenir** dans vos interventions. **Lorsque les services policiers doivent être impliqués** dans une situation, **s'assurer de communiquer avec les parents pour les en informer dans les plus brefs délais**;
- s'assurer de **maintenir une communication** constante au regard des actions que les organismes ou les services policiers posent auprès de nos élèves auteurs, victimes ou leurs parents. Il est **indispensable de poursuivre l'accompagnement dans le milieu scolaire** et ainsi veiller à **coordonner et concerter nos interventions** auprès des élèves concernés.

ONGLET 6



Coller l'onglet ici!

SECTION 6 – CYBERAGRESSION

Préambule

Tout comme pour les situations d'intimidation et de violence, les **incidents impliquant le cyberspace apporte son lot d'interrogations et de complexité**. Puisque les situations de cyberagression sont **commises la plupart du temps à l'extérieur des heures de fréquentation scolaire**, elles pourraient être perçues comme une problématique externe à l'école. Il serait une erreur de penser ainsi. Dans la mesure où les incidents **ont une influence sur le bien-être de la victime ou de témoins scolarisés dans notre établissement**, nous avons le **devoir moral** de nous assurer que la situation soit traitée et cesse avec le moins de préjudices possibles. De même, il est important de garder à l'esprit que **certaines situations de cyberagression**, peuvent être **considérées comme des actes criminels** ou **portant atteinte aux droits** conférés par le **Code civil** du Québec ou les **Chartes des droits et libertés** de la personne. La section sur les encadrements légaux de ce document (p.14-15-16) aborde avec plus de détails les méfaits possibles.

Interventions communes

Voici **quelques recommandations incontournables, spécifiques au cas de cyberagression** :

- Le **contenu abordé précédemment** dans ce guide s'applique tout autant aux situations d'intimidation et de violence prenant place dans le cyberspace : les gestes commis dans le monde virtuel d'Internet et des réseaux sociaux opèrent très souvent selon les mêmes mécanismes d'actions.
- Soutenir et outiller les victimes et les témoins à la **conservation des traces** (tel que l'impression ou la capture d'écran des publications).
- Soutenir les victimes sur les **façons de faire retirer le contenu problématique publié sur eux en ligne**. Il est indiqué de contacter le parent avant de faire ce type d'intervention (toujours en tenant compte du meilleur intérêt de l'enfant) : le parent d'un enfant victime pourra souhaiter avoir le contrôle sur la conservation des traces si jamais il désire intenter des actions en justice.
- **Outiller** les victimes, les témoins et les auteurs sur **les caractéristiques et les pièges du cyberspace** (permanence et multiplication des publications, espace somme toute public, leurres et dérapages possibles, façons de se protéger dans nos activités sur Internet).
- **Effectuer suivi** auprès de tous les acteurs impliqués pour éviter une récurrence. Travailler en étroite collaboration avec les parents pour monitorer les dérapages pouvant avoir pris place à l'extérieur des heures de classe.

Interventions selon l'acteur

Auteurs

- Utiliser les **outils et les conseils présentés précédemment** dans le guide.
- Tenter de **bien cerner l'intention des publications** : est-ce une **maladresse** ou une **intention malveillante** (en ligne, il est très facile qu'une publication au départ privée soit partagée par un tiers, qu'une publication nébuleuse soit mal interprétée donc source de problèmes, qu'un compte soit usurpé et qu'une tierce personne parle en notre nom, etc.).
- **Selon les circonstances, guider le jeune, et ses parents, pour qu'ils retirent les publications** questionnables.
- Établir avec votre corps policier ce qui est préférable à cet égard. S'il s'agit d'un acte criminel ou qui met la sécurité des autres en danger, contacter la police.

Victimes

- Utiliser les **outils et les conseils présentés précédemment** dans le guide.
- **Renforcer la dénonciation.**
- **Conseiller l'élève sur les gestes à poser** :
 - Ne **pas répondre** à un texto, un message ou un courriel de nature intimidante, humiliante ou violente, pour éviter les luttes de pouvoir.
 - **Conserver des traces des publications**, prendre une capture d'écran ou les imprimer.
 - **Bloquer l'auteur** des publications d'accéder à ses comptes réseaux sociaux ou de cellulaire (il faut parfois appeler le fournisseur cellulaire).
 - **Avertir tous les sites de réseaux sociaux** de la présence de cyberagression (voir AidezMoiSvp.ca, Teljeune.ca).
 - **Modifier immédiatement tous les mots de passe** et ne les révéler pas à personne.
 - Prendre soins de soi et faire **une pause de ses appareils** pour éviter d'être envahi par les attaques.

Témoins

- Utiliser les **outils et les conseils présentés précédemment** dans le guide.
- **Renforcer la dénonciation.**
- **Conseiller l'élève sur les gestes à poser** :
 - Ne **pas prendre part** aux attaques, les « **aimer** » ou les **partager**.
 - **Signaler les récidives** à un adulte de confiance (parent ou intervenant).
 - Ne **pas conserver sur ses appareils des contenus** transmis qui sont **humiliants et des images de nature sexuelle**.
 - **Nommer son désaccord** en écrivant un commentaire neutre, n'attaquant pas l'auteur directement mais incitant les autres jeunes à ne pas poursuivre dans cette voie (ex : « *Ce commentaire n'est pas correct, ne suivons pas cette personne...* »).
 - **Réconforter la victime et offrir de l'aide** (sur le réseau social si en direct).
 - **Signaler la situation aux réseaux sociaux**.

La consignation de traces :

- le faire si celles-ci sont accessibles publiquement, sauf celles d'images de nature sexuelle (dans ce cas, consigner une description);
- dans le cas où les informations ne sont accessibles que par un compte privé, les traces doivent vous être fournies volontairement en ayant au préalable informé le parent (consentement libre et éclairé). L'impression ou la capture doit être commise par la personne qui fournit l'information.

Attention :

- À vos pratiques de saisie des appareils électroniques, cela peut contrevenir à la loi.
- Lors de vos interventions, questionnez-vous sur le respect de la vie privée de vos élèves.

Références

Association québécoise des psychologues scolaires. (2012). *Bulletin de liaison: L'intimidation volume 25, no 1*.

Chagnon, T. (2011). *Non à la cyberintimidation*. Montréal: LBL Éditions.

Cyberaide (https://www.cybertip.ca/app/fr/internet_safety-cyberbullying)

Habilomedias (S.D). Cyberintimidation. Repéré à <http://habilomedias.ca/litt%C3%A9rature-num%C3%A9rique-et-%C3%A9ducation-aux-m%C3%A9dias/enjeux-num%C3%A9riques/cyberintimidation>)

Jeunesse J'écoute (S.D.). Cyberintimidation. Repéré à (<https://jeunessejecoute.ca/Teens/InfoBooth/Bullying/Cyberbullying.aspx>)

Centre canadien de protection de l'enfance. (2012). *Stratégies d'intervention et de prévention pour les écoles et les familles : Faire face à l'autoexploitation juvénile*. Centre canadien de protection de l'enfance.

ONGLET 7



SECTION 7 - OUTILS ET SCHÉMAS

Outils coups de cœur, à réinvestir au quotidien

Préambule

Cette section vous propose quelques outils « coup de cœur » pour guider vos interventions!

Banque de conséquences logiques et éducatives

Restreindre la liberté de mouvement

- Ne pas pouvoir de se déplacer seul dans l'école pendant un certain temps.
- Devoir suivre le surveillant lors de certaines récréations.
- Devoir jouer temporairement dans un espace restreint ou désigné.

Restreindre la liberté d'association

- Ne pas pouvoir temporairement se regrouper avec certaines personnes.
- Avoir temporairement une place assignée au dîner.

Restreindre l'utilisation du temps

- Devoir utiliser du temps de récréation, du dîner ou d'une journée pédagogique pour exécuter un geste de réparation.

Réparer son geste

- Présenter des excuses verbales, écrites, sous la forme d'un dessin, d'une carte ou d'une histoire.
- Réparer ou remplacer ce qui a été endommagé.
- Faire des travaux ménagers pour nettoyer ce que j'ai sali ou endommagé.
- Offrir une création personnelle ou un petit cadeau pour faire plaisir.
- Si on a nui à la réputation de quelqu'un, rétablir les faits auprès des autres pour cesser la diffusion des rumeurs et des propos méchants.
- Aider la personne ciblée en lui rendant des services (faire une de ses tâches, transporter ses choses, l'aider à ranger ses choses).

Restreindre la liberté participative

- Ne pas avoir le droit de participer à une activité perçue comme un privilège ou plaisante (demander à l'élève une suggestion).
- Ne pas pouvoir participer temporairement à une activité où le geste de violence a été commis.

Conséquence éducative

- Composer une réflexion sur son comportement (ce qui est arrivé, pourquoi, ce que j'aurais pu faire à la place, comment je peux réparer la situation), la faire signer par ses parents, la présenter à la personne qui a été ciblée.
- Composer un texte sur un sujet en lien avec le comportement commis :
 - effets négatifs des gestes de violence;

- effets positifs des gestes pacifiques;
- résumer une lecture abordant une situation de violence ou d'injustice et offrir une réaction à ce texte;
- faire la biographie d'un personnage reconnu pour ses comportements pacifiques.

Le présenter dans un journal, à la radio étudiante ou l'intercom, en exposé oral.

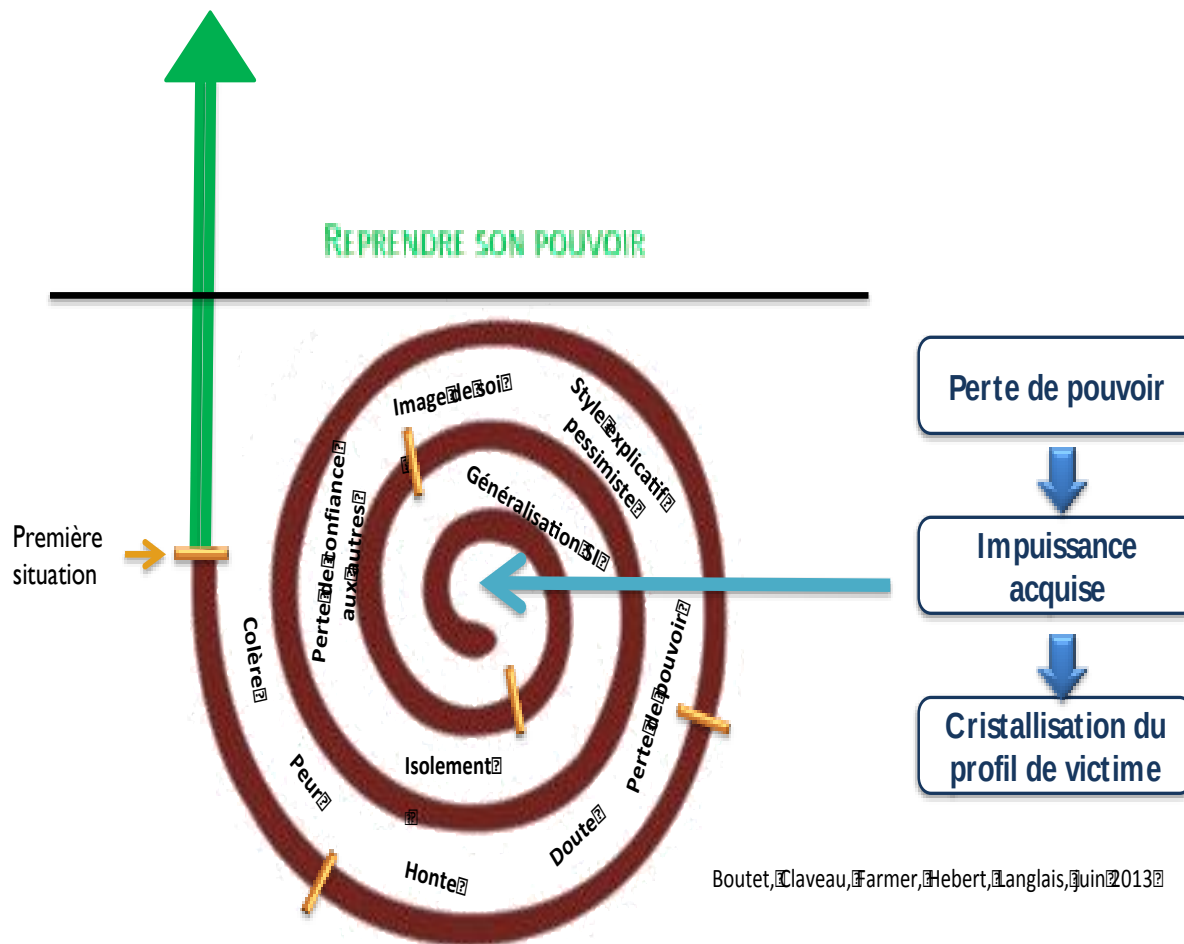
- Identifier les raisons qui nous ont menés à croire que son geste était justifié et indiquer pourquoi en réalité ces raisons ne sont pas légitimes (en fonction d'erreurs de pensées ou du fait que l'on contrevient aux valeurs du mieux vivre ensemble, de la Charte des droits et libertés, etc.).
- Créer une affiche publicitaire sur les comportements pacifiques, le civisme et la non-violence.
- Prendre part à des activités qui feront pratiquer certaines habiletés sociales :
 - animer un jeu ou une lecture auprès de plus jeunes;
 - soutenir un élève qui a de la difficulté dans une matière scolaire pour laquelle on est habile;
 - occuper le rôle d'un jeune médiateur qui accompagne la résolution de conflits;
 - participer à une activité scolaire ou parascolaire qui demande de coopérer avec les autres.
- Identifier les bons comportements des autres élèves et leur distribuer des renforcements.
- Faire une présentation devant la classe sur comment peut agir un témoin devant une situation de violence pour soutenir la personne ciblée, en faire une affiche.

Assumer ses gestes

- Avertir ses parents du geste posé (lors d'une rencontre ou par écrit - dans ce cas, demander aux parents de signer le texte).
- Toutes formes de réflexion ou d'excuses.

Processus de victimisation

PROCESSUS DE VICTIMISATION



Boutet, Claveau, Farmer, Hebert, Langlais, Guin 2013

Ce schéma illustre le processus qui mène une victime à développer un sentiment d'impuissance.

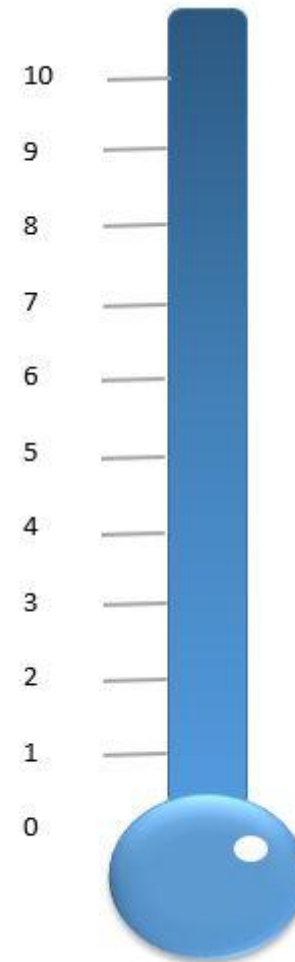
Il permet de travailler avec elle pour identifier où elle se situe dans cette trajectoire, pour ensuite déterminer des stratégies pour l'aider à reprendre le pouvoir.

L'image de la spirale relate qu'il est possible de s'en sortir en remontant ce sillon marqué de différentes étapes ayant menées à un degré de perte de pouvoir.

Notion et degré de pouvoir

Afin de redonner un sentiment de contrôle et de confiance aux élèves victimes, il peut être utile d'avoir recours à cet outil qui allie une réflexion sur son sentiment d'impuissance et les façons possibles d'augmenter son pouvoir d'action.

Pour ce faire, il s'agit d'une part d'exposer l'élève à différentes mises en situation qui habituellement le rendent passif, réduisent son pouvoir d'action ou lui semble sans issues. Pour chacune de ces vignettes, on invitera l'élève à attribuer le degré de pouvoir qu'il ressent. Ensuite, pour chaque mise en scène, en collaboration avec l'élève, on crée un inventaire de solutions possibles. On pourra terminer en demandant à l'élève de réévaluer son sentiment de pouvoir maintenant qu'il a identifié plusieurs actions possibles.



Plan de réintégration

Plan d'action en 4 étapes pour la réintégration de l'élève auteur*			
SEMAINE 1	SEMAINE 2	SEMAINE 3	SEMAINE 4
Ex. : Élève qui a intimidé sur la cour d'école 1-Durant les récréations, je dois suivre l'adulte en surveillance sur la cour d'école. J'ai le droit d'avoir un jeu (un objet) en ma possession. 2-Lorsque la récréation est terminée, je fais un compte rendu de son déroulement à mon intervenant. 3-Si cela se déroule bien pendant 5 jours, on pourra passer aux conditions de la semaine 2 (sinon je reprends celles de la semaine 1).	1-Je dois jouer à un endroit déterminé et j'y demeure pendant toute la récréation. 2- Lorsque la récréation est terminée, je fais un compte rendu de son déroulement à mon intervenant. 3-Si cela se déroule bien pendant 5 jours, on pourra passer aux conditions de la semaine 3 (sinon je reprends celles de la semaine 2).	1-J'ai accès à deux endroits sur la cour et j'y demeure pendant toute la récréation. 2- Lorsque la récréation est terminée, je fais un compte rendu de son déroulement à mon intervenant. 3-Si cela se déroule bien pendant 5 jours, on pourra passer aux conditions de la semaine 4 (sinon je reprends celles de la semaine 3).	1-J'ai accès à toute la cour d'école : je peux me déplacer et jouer partout. 2- Lorsque la récréation est terminée, je fais un compte rendu de son déroulement à mon intervenant. 3-Si cela se déroule bien pendant 5 jours, j'ai réussi mon plan de réintégration! Je poursuis mes efforts et le respect de mes objectifs. S'il y a récurrence, ce plan peut être repris en tout temps.

**Il est important de comprendre que la situation présentée est à titre d'exemple. Selon le cas, votre démarche peut prendre un autre nombre d'étapes ou de semaines.*

Ma recette du bon comportement

NOM :

MA RECETTE DE :



Mes ingrédients personnels :

-On inscrit les forces de l'élève :

Ex : *Rapide

*Persévérant

*Relationnel

Mes ustensiles :

-On inscrit les outils de l'élève (moyens et personnes...)

Ex : *Respiration abdominale

*Monsieur Robert

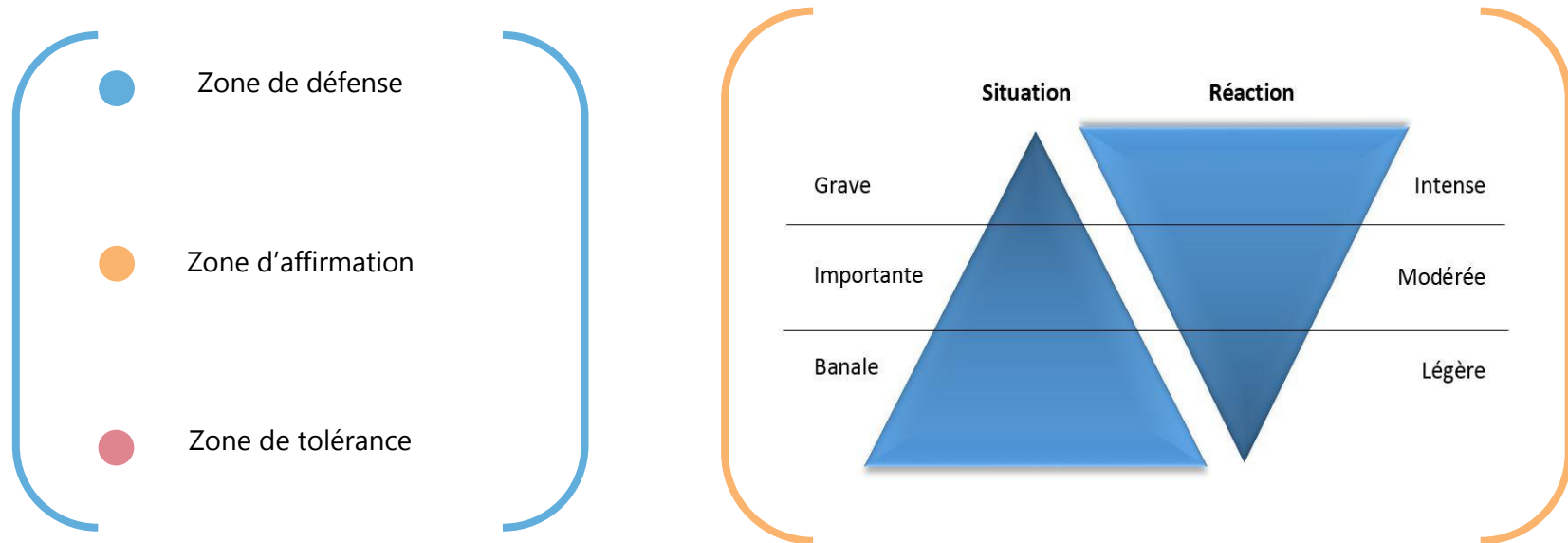
*Billet passez-go

LE DÉROULEMENT :

1. Je vis une situation problème = je me dis « STOP ».
2. Je m'éloigne du problème et je fais mes 5 respirations abdominales.
3. Lorsque je suis calme, je vais nommer ce que je n'ai pas aimé et ce que j'aimerais la prochaine fois.
4. Si la situation continue, je vais chercher un adulte pour m'aider.
5. Si je suis trop en colère, je prends mon billet passez-go et j'entre voir la T.E.S.

Cette fiche est aussi utile pour les élèves victimes, afin de se rappeler leurs étapes d'affirmation de soi, par exemple.

Échelle d'affirmation



Inspiré de Doyon, N. (2011). *Non à l'intimidation : j'apprends à m'affirmer*. Éditions midi-trente.

L'échelle d'affirmation peut être utile pour amener l'élève à développer des réactions appropriées lors de différentes situations problématiques. Les trois zones du schéma permettent d'apprécier le degré de gravité d'une situation et de la réaction que l'on a face à celle-ci. En utilisant des exemples fictifs ou en demandant à l'élève de rapporter des situations qu'il a vécues, on doit amener celui-ci à développer son jugement lui permettant de choisir une réponse davantage appropriée lorsqu'il est contrarié.

Plan d'action

Nom de l'élève :

Date de rédaction :

Objectifs:

Aménagements mis en place pour éviter la récurrence :

Moyens en place pour améliorer les compétences :

Suivis (mise en œuvre et efficacité):

Suivis (mise en œuvre et efficacité):

Intervenant :

Cette grille se veut un exemple de modèle à utiliser pour encadrer les interventions auprès d'un élève (qu'il soit auteur, victime ou témoin) ainsi que l'évaluation de leur mise en œuvre. Il est souhaitable de travailler les objectifs de manière graduée pour permettre à l'élève de vivre des réussites.

Modèle de lettre pour communiquer avec un parent

Bonjour M. x,

J'ai bien reçu votre courriel ce matin concernant votre enfant x. Merci de nous avoir transmis ces informations, il est très important pour nous que les situations de violence et d'intimidation soient dénoncées. Sachez que nous allons traiter avec sérieux et diligence les allégations que vous nous rapporter.

Nous allons d'abord investiguer la situation pour bien comprendre ce qui s'est produit. Pour ce faire, nous allons rencontrer toutes les personnes impliquées, autant des élèves que des membres du personnel. Je serai ainsi en mesure de pouvoir faire la lumière sur la situation et d'effectuer un suivi auprès des autres élèves concernés et le cas échéant, d'appliquer les mesures nécessaires pour que la situation cesse.

J'aimerais bien pouvoir entrer en communication avec vous pour obtenir l'information que vous avez en main sur la situation. Veuillez m'indiquer à quel moment il serait possible de vous rejoindre.

Mes meilleures salutations,

Canevas d'entretien pour communiquer avec les parents

Date :	Nom de l'élève :	Groupe :
Parent ou tuteur :	Téléphone à la maison : Téléphone au travail :	
Dates des messages laissés :	Dates de la conversation téléphonique :	
Il est important de bien se préparer avant de rejoindre un parent. Prenez le temps de faire une liste des éléments que vous souhaitez aborder avec lui. Conservez un ton de voix qui est calme et rassurant. Soyez empathiques aux réactions des parents. Pour faire progresser positivement la conversation, avez votre discours sur la recherche de solutions et d'actions dans le meilleur intérêt de leur enfant (même lorsqu'il s'agit d'un auteur, nos interventions sont dans le meilleur intérêt de l'enfant et fondées sur l'inquiétude, que d'adopter des comportements violents peuvent avoir des répercussions très négatives pour lui).		
Se présenter : • votre nom • votre emploi	Indiquer qu'un suivi sera effectué : • Nous allons investiguer la situation pour comprendre ce qui s'est produit. • Nous vous tiendrons au courant du résultat de notre enquête. • Nous ne pourrons pas vous donner tout le détail des interventions auprès des autres élèves que votre enfant, mais nous pourrons vous transmettre les informations qui vous assureront que nous avons mis en place des interventions pour éviter que cela se reproduise.	
Expliquer le but de votre appel : Je tenais à vous contacter de vive voix car [nom de l'enfant] a été impliqué dans une situation [nommé la date] qui nous inquiète et qui est inacceptable dans notre école. Votre enfant a été auteur, témoin, victime d'une situation d'intimidation, de violence...	Inviter le parent à nous communiquer des informations qui pourraient aider l'école lors de ses interventions : inscrivez vos notes	
Nommer les faits de la situation : • Quand • Où • Quoi • Comment • Pourquoi	Offrir quelques ressources si vous croyez que le parent aura besoin d'aide : inscrivez vos notes	
Réitérer que ce qui est arrivé va à l'encontre des valeurs et des règles de votre école : • Dans notre école, les gestes de violence, d'intimidation ne sont pas acceptés et nous allons intervenir pour que la situation cesse.	Explorer avec le parent des pistes d'interventions qu'ils pourraient exploiter à la maison avec son enfant (nommer ce que vous pensez qu'il serait souhaitable de faire): inscrivez vos notes	
Décrire les mesures prises jusqu'à présent : • De protection de la victime • D'encadrement des auteurs • De rassurance et d'éducation des témoins	Indiquer aux parents que vous allez le rejoindre pour faire un suivi selon un certain délai convenu avec lui : inscrivez la date prévue	
Demander aux parents si vous avez répondu à toutes ses questions et inquiétudes.		

